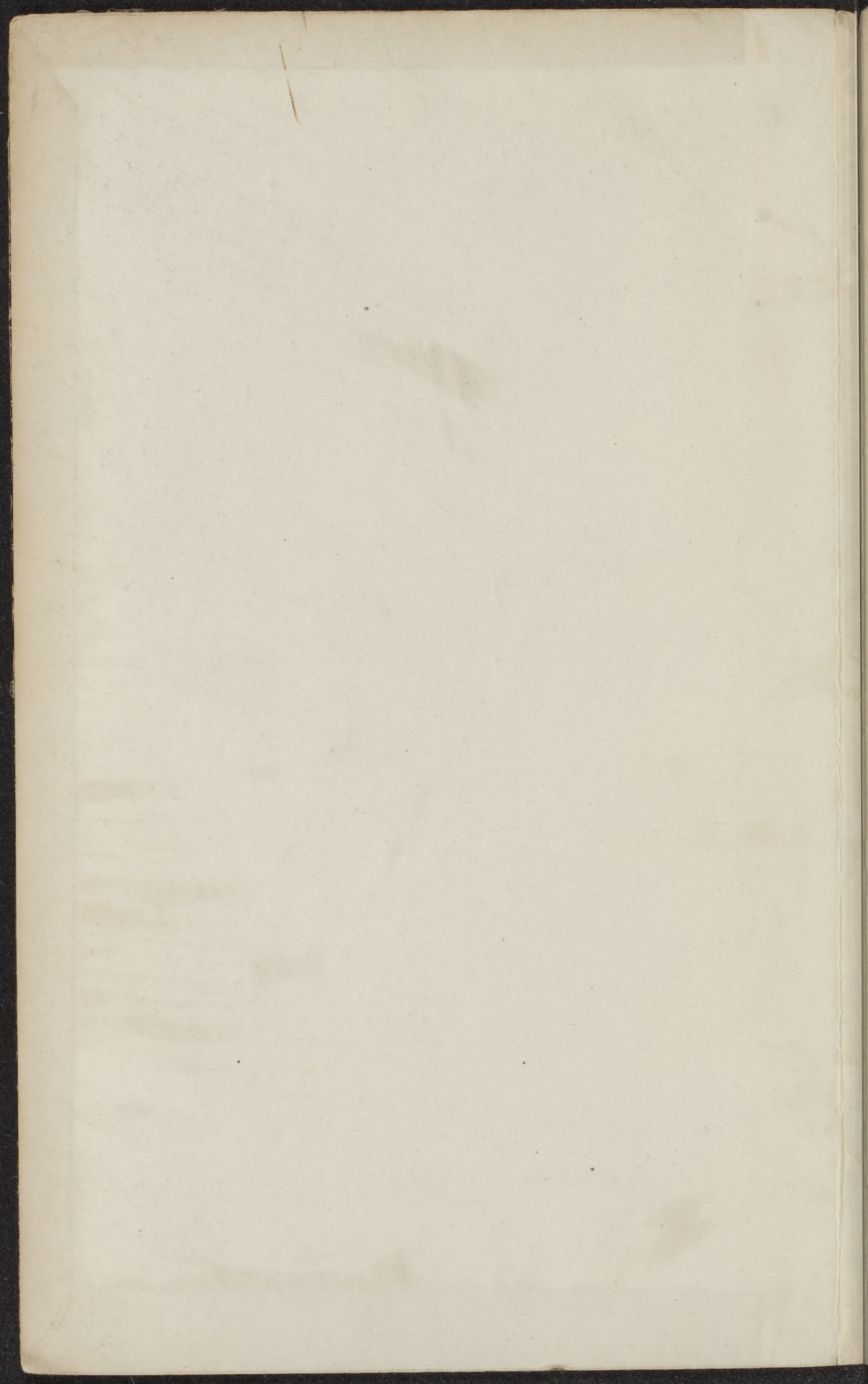




KK

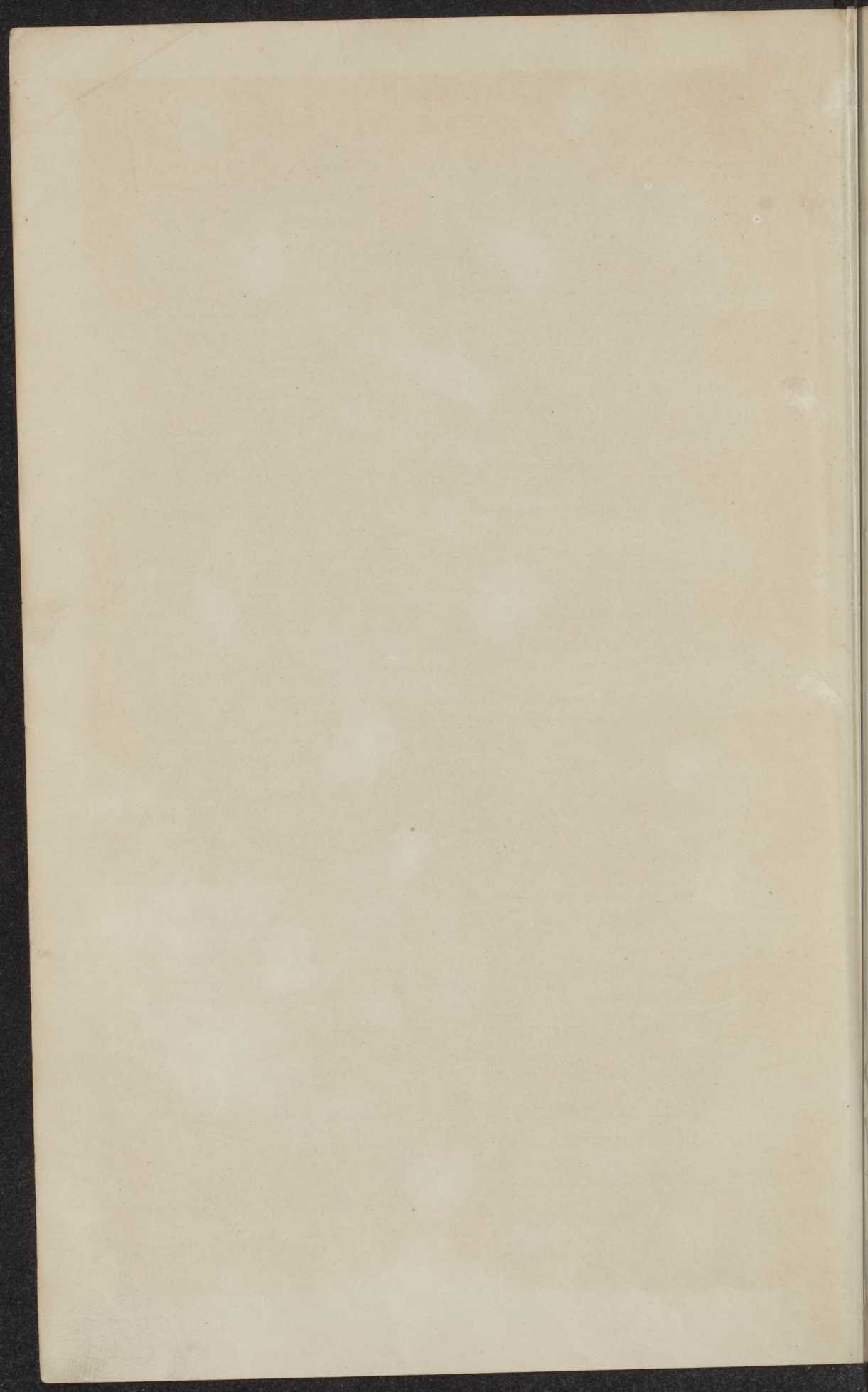


XB1-152096

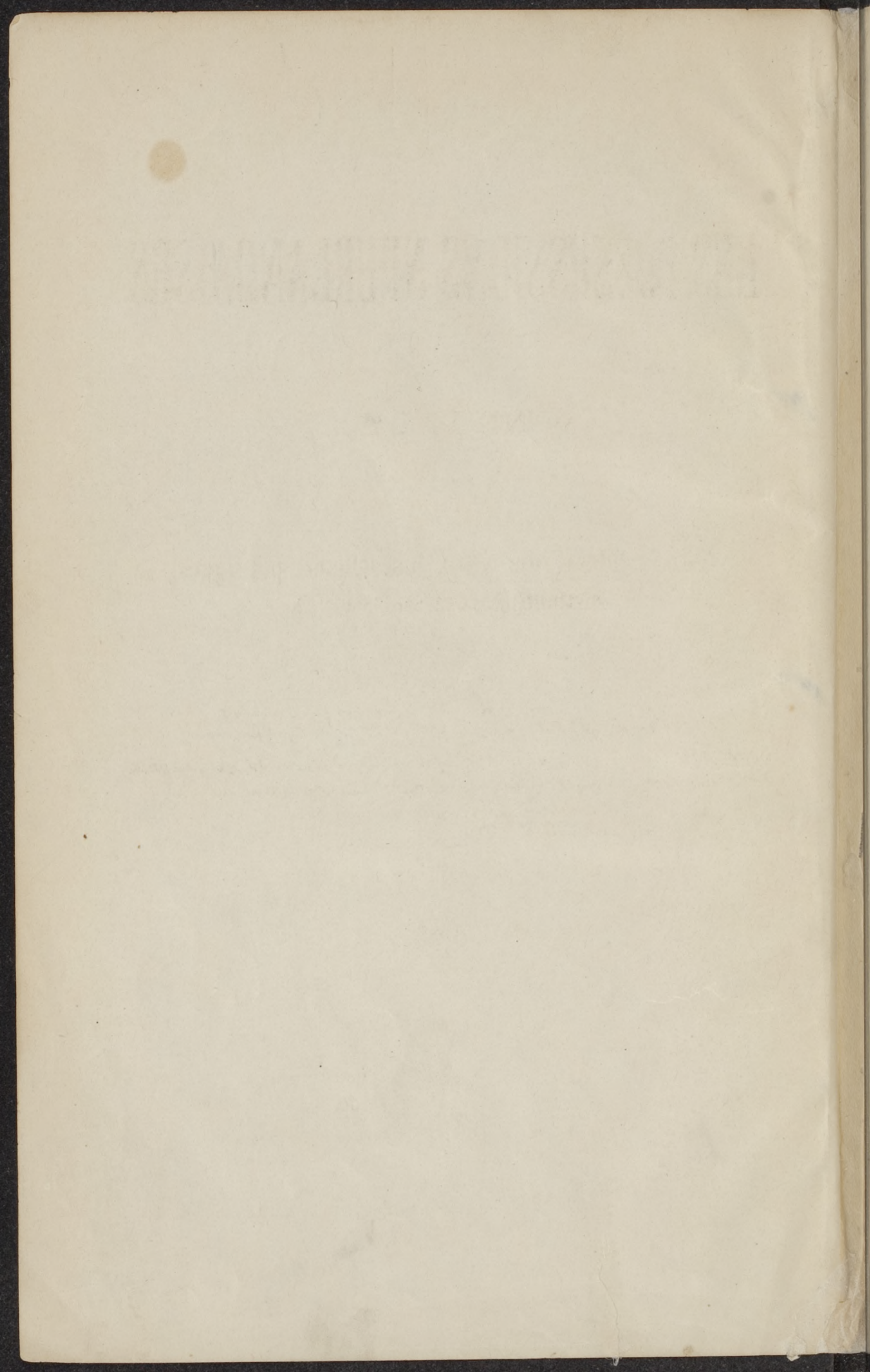
KONINKLIJK INSTITUUT VOOR TROPEN-BIBLIOTHEEK



14 0000 0182 9161



=====
Extrait de la „Revue Coloniale Internationale“.
=====



amb 763
Kolsch

LES POSSESSIONS NÉERLANDAISES

DANS LES

ANTILLES.



Notices bibliographiques, historiques, politiques,
économiques et statistiques

PAR

M. le DR. TH. CH. L. WIJNMALEN

*Secrétaire de l'Institut Royal pour les lettres, la géographie
des Indes Néerlandaises, Bibliothécaire-adjoint de la
Bibliothèque Royale de la Haye.*



1881

077.4

Qui de nous ignore que la Néerlande, outre un empire colonial dans l'Asie, a encore des possessions en Amérique? Et pareillement, que ses possessions coloniales dans le Nouveau Monde, originaires d'une plus grande étendue, ont considérablement diminué dans le cours du temps? Quand, par la paix avec le Portugal conclue à la Haye en 1661, *le Brésil*, par la paix avec l'Angleterre conclue à Bréda en 1667, *la Nouvelle Néerlande*, furent à jamais perdus pour la Néerlande, les possessions de la République en Amérique se trouvèrent réduites à une partie de la Guyane et à quelques-unes des petites îles des Indes-Occidentales. Après le traité conclu en 1814 avec l'Angleterre, elles subirent une nouvelle diminution par la cession à l'Angleterre de la plus grosse moitié de la Guyane néerlandaise, c'est-à-dire des établissements situés sur les rivières de la Berbice, de la Démérara et de l'Essequibo, qui forment à présent la Guyane britannique. Ce qui nous resta forme deux Gouvernements, celui de Surinam et celui de Curaçao et dépendances, ce dernier comprenant les îles de Curaçao ou les îles sous le vent dont Curaçao, Bonaire et Aruba seules sont habitées, puis les îles de St. Eustache, de Saba et de St. Martin (partie néerlandaise), qui appartiennent aux Petites Antilles; le tout a une superficie de 20.5 milles géographiques carrés.

Ce groupe d'îles que le géographe aperçoit à peine sur la

mappe-monde, paraît inspirer peu d'attention à la plus grande partie de notre nation. A la vérité on s'aperçoit de temps à temps que nous avons aussi des colonies dans les Antilles; quand les malles arrivent des Indes-Occidentales, quelques nouvelles, venues de là, sont communiquées à la nation par les grands organes de la presse. Peut-être aussi la liqueur bien connue, qui porte le nom d'une des plus grandes îles du groupe, pourrait-elle rappeler de temps à autre à quelqu'un l'existence de notre possession coloniale dans les Antilles.

Les possessions néerlandaises en Asie jouissent encore d'une popularité relativement grande; Surinam, surtout dans les derniers temps, excite quelque intérêt, mais notre nation se soucie en général bien peu du groupe d'îles des Indes-Occidentales. Si le peuple en parle à peine, est-il donc si étonnant que ses représentants s'en occupent peu ou rarement? Tous les ans le Ministère des Colonies leur présente des aperçus amplement raisonnés dans les Rapports Coloniaux qui paraissent depuis des années, tant sur Surinam que sur Curaçao et ses dépendances. On y donne à peine quelque attention. De même, tous les ans la fixation du budget des Indes-Occidentales est mise en délibération dans les Etats-Généraux et quelques fois il jouit de l'honneur d'attirer l'attention d'un petit nombre des Députés; sans la moindre exagération il est permis de dire que, dans la règle, il ne fait que paraître à l'ordre du jour; l'échange de documents qui se fait toujours d'avance entre le Gouvernement et les représentants de la nation, ne traite que rarement de sujets importants, et ne contient que rarement aussi des avis salutaires aux intérêts des colonies. Mais à quoi bon aller plus loin? Qui ne se souvient, il y a quelques années, d'une petite brochure qui vit le jour sous le titre: »Curaçao est-il à vendre?"¹⁾ sans que personne parût sentir la nécessité de protester contre la pose de la question elle-même.

Un tel manque d'intérêt est-il justifié? Notre groupe d'îles n'a-t-il pas le droit de réclamer plus de sympathie que celle dont il a joui jusqu'ici? L'idée de l'aliénation de cet héritage de nos aïeux, pourrait-elle se légitimer peut-être par l'importance relativement insignifiante qu'on croit que la possession représente pour nous?

¹⁾ A. M. Chumaceiro Az., *Is Curaçao te koop?* 's Hage, Gebr. Belinfante. 1879 roy. 8o.

I.

On a pris bien soin de la bibliographie des Indes-Orientales néerlandaises, de même que de celle de Surinam, par la publication de listes complètes de livres, de cartes, d'articles périodiques, relatifs à ces colonies ¹⁾, mais jusqu'ici il n'y a pas d'aperçu complet de la littérature concernant notre groupe d'îles des Indes-Occidentales.

Il y a des sources inédites et d'autres imprimées. Quant aux premières, il sera presque superflu de rappeler que, de même que pour nos colonies dans les Indes-Orientales, pour celles dans les Indes-Occidentales aussi, les documents inédits peuvent et doivent être consultés par celui qui veut écrire, non seulement l'histoire de l'établissement et du développement de notre empire dans ces contrées, mais aussi la situation sociale et politique. Surtout dans les archives du Royaume à la Haye, une recherche scientifique fera trouver des matériaux précieux, et celui qui s'en occupe peut non seulement faire appel à l'aide appréciable des employés bienveillants, mais aussi se prévaloir des lumières que lui fournira un écrit estimable de la main de feu M. R. C. Bakhuyzen van den Brink, de son vivant Archiviste du Royaume, inséré dans le *Algemeene Kunst- en Letterbode*, année 1855, sur les *Archives des Indes orientales et occidentales à Amsterdam*, transférées depuis dans la Collection du Royaume, et où l'auteur a démontré quels trésors à exploiter encore y sont gardés relativement à nos Compagnies des Indes.

En outre, on n'a qu'à parcourir *l'Inventaire des cartes déposées dans les Archives du Royaume*, imprimé dès 1867, pour pouvoir conseiller au cartographe de se servir, dans ses études, des trésors qui s'y trouvent amoncelés. Cette collection, provenant de la ci-devant Compagnie des Indes-Occidentales est très-riche en cartes-manuscrites de Surinam, Berbice, Démérara et Essequibo; les cartes marines, celles des côtes et les cartes géographiques, ayant

¹⁾ Voy. e. a. les notices bibliographiques jointes par M. M. les professeurs Veth et Millies aux articles sur les Indes néerlandaises et sur les grandes îles, qui ont été publiés dans le Dictionnaire de géographie et de statistique des Indes néerlandaises; le Répertoire de la littérature coloniale de J. C. Hooykaas, préparé pour l'impression par M. le docteur ès lettres W. N. du Rieu (quatre fascicules formant deux volumes, 1874—1880); on peut aussi consulter les catalogues, dressés par les savants Bibliothécaires des Sociétés Indiennes, et par les libraires-éditeurs E. Brill, Fr. Muller et Mart. Nijhoff, ainsi que l'inventaire de la Bibliothèque du Ministère des colonies, imprimé en 1884.

Quant à la bibliographie, concernant les Indes-Occidentales, elle est fort redevable à la liste très complète de livres et de cartes se rapportant à Surinam, placée par M. van Sypesteyn à la suite de sa description de Surinam, ainsi qu'au Catalogue de bibliothèque coloniale de Surinam (La Haye, 1859). M. G. M. Asher a aussi publié en anglais un Essai bibliographique et historique sur les livres et brochures hollandais se rapportant à la Nouvelle Néerlande et à la Compagnie hollandaise des Indes-Occidentales. Amsterdam, Fr. Muller. 1854—1867. in 40.

outes trait aux Antilles, ne sont pas moins importantes¹⁾. Si l'on y joint le nombre non moins important de cartes, vues, plans, etc., que le Ministère des Colonies possède²⁾, et si l'on ne néglige pas de s'adresser aux Directeurs de la Bibliothèque de la Société Géographique néerlandaise à Amsterdam et à ceux de l'Institut Royal pour les lettres, la géographie et l'ethnographie des Indes néerlandaises, nous sommes persuadés que le cartographe qui voudra s'occuper de notre groupe d'îles des Indes-Occidentales, ne se plaindra pas de la disette des matériaux. Malgré sa reconnaissance pour ce qu'il a déjà trouvé de précieux, il ne pourra pourtant s'abstenir de regretter l'absence de cartes soigneusement dressées de tout ce groupe, comme celles que nous possédons depuis des années des résidences de l'île de Java et de toutes les Indes néerlandaises orientales par les soins de MM. Stemfoort et ten Siethoff.

Sans qu'il soit nécessaire de le démontrer ici, on comprendra aisément que dans les encyclopédies, les dictionnaires historiques et géographiques, les lexiques de conversation, on trouvera des annotations sur Curaçao et ses dépendances, et en même temps, que ces données se bornent à des notices superficielles. Nous signalons entre autres le *Grand Dictionnaire géographique* par Van der Aa, le *Dictionnaire* de R. Van Wijk Rz., le *Dictionnaire*, en allemand, de Wappäus, le *Dictionnaire de la vie sociale* (*Woordenboek der samenleving*), les *Nouvelles Annales néerlandaises*, l'*Histoire de la Patrie* par Stuart, l'*Histoire contemporaine de tous les peuples*, où toutes les colonies néerlandaises ont eu leur part et où quelques pages aussi sont consacrées à nos îles des Indes-Occidentales.

Il en est de même des ouvrages ou dictionnaires français, anglais et américains, ainsi que de la série des livres d'école et d'étude, dont notre littérature abonde; nous faisons mention seulement de ceux de J. Lauts (1834), H. A. Krooneman, A. Pompe (1863), J. Kuyper (1866), A. P. Fortanier (1869), H. E. Wullings (1870), A. M. Kollewyn (1874), N. W. Posthumus (1880), et P. R. Bos (1880). Par leur nature, ces livres ne peuvent entrer dans les détails; ils ne contiennent que les seules données qui sont suffisantes pour l'enseignement élémentaire ou plus élargi dans nos écoles.

Pour les études plus approfondies, on trouvera plus de matières dans les descriptions de voyages ou dans les écrits, qui, sur une

¹⁾ Voir les pages 88—101 et 201—220 du dit *Inventaire*.

²⁾ Voir le Catalogue imprimé de la Bibliothèque du Ministère des colonies, pages 668 et suiv.

échelle peu plus vaste, traitent de nos colonies et possessions au delà des mers en général. Quoique ces écrits soient peu nombreux — pour cela, les Indes Orientales et Occidentales sont trop éloignées les unes des autres et ont entre elles trop peu de ressemblance — on ne doit pas négliger de les ranger parmi les sources plus complètes pour la connaissance de nos îles.

Nous signalons ici les voyages autour du monde de James Cook et d'autres; l'ouvrage de l'abbé de la Porte: *le Nouveau Voyageur; l'Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, d'un autre abbé, Raynal; surtout il ne faut pas dédaigner le travail de notre célèbre homme d'état, le comte J. van den Bosch, qui en 1828 traça une esquisse des *Possessions néerlandaises en Asie, en Amérique et en Afrique*. Un autre compatriote, N. G. van Kampen, nous dota d'une *Histoire des Hollandais hors de l'Europe*, où il décrit les expéditions, les découvertes, les guerres, les conquêtes et les établissements des Néerlandais en Asie, en Afrique, en Amérique et en Australie depuis la fin du 16^{ième} siècle jusqu'à nos jours (1831—33).

M. M. D. Teenstra nous donna en 1852 une *brève description des possessions néerlandaises au delà des mers*; en 1860 le Dr. S. Friedmann écrivit: *Niederländisch Ost- und West-Indien. Ihre neueste Gestaltung in geographischer, statistischer und cultur-historischer Hinsicht, mit besonderer Darstellung der klimatischen und sanitätischen Verhältnisse* et y consacra quelques pages à notre groupe d'îles des Indes-Occidentales. Un guide plus sûr et plus estimable est encore toujours le *Catalogue* si bien rédigé de la *Section des Colonies néerlandaises à l'exposition internationale coloniale et d'exportation générale à Amsterdam*, tenue du 1 mai au 31 octobre 1883. Une des sources les plus importantes aussi pour la connaissance générale de nos colonies dans les Indes-Occidentales sont les *Rapports Coloniaux*, qui dès 1849 paraissent annuellement; ils sont distribués presque en même temps que la présentation des budgets pour les Indes-Orientales et Occidentales aux Etats-Généraux; un aperçu de ces Rapports fut donné, au moins jusqu'à l'année 1884, dans l'*Annuaire statistique (Staatkundig en Staathuishoudkundig Jaarboekje)*, publié par la Société pour le Statistique dans les Pays-Bas.

En même temps, il faut faire mention des pièces, paraissant annuellement, relatives au Budget des dépenses et recettes du Gouvernement de Curaçao et de ses dépendances avec les *Rapports* et *Mémoires de Réponse* qui sont publiés, tant pendant la discussion de ce budget par le Conseil colonial de Curaçao, que pen-

dant sa fixation définitive par les représentants de la nation dans les Pays-Bas.

Qu'on se garde de l'illusion que tous les écrits qui traitent plus particulièrement des Indes-Occidentales, devraient être consultés aussi pour augmenter notre connaissance des îles dans les Antilles. En fait de revues spécialement consacrées aux Indes-Occidentales, il n'y a qu'une seule, sous le titre: *Les Indes-Occidentales, Recueil de mémoires pour contribuer à la connaissance des colonies néerlandaises des Indes-Occidentales*; cette revue contient quelques pièces assez importantes sur nos îles. Il est à regretter que cet organe spécial n'ait vécu que deux années, 1857 et '58, et n'ait été ni continué ni remplacé.

Dans la plupart des écrits sur les Indes-Occidentales ou sur Surinam, qu'on ne se flatte pas d'y rencontrer aussi des mémoires sur les îles en question. Car celles-ci ont de tout autres intérêts et se trouvent dans d'autres circonstances. Cependant dans quelques itinéraires nous trouvons des descriptions des îles, réunies à celle de la Guyane néerlandaise. C'est le cas, par exemple, dans les *Notes prises pendant mon séjour aux Indes-Occidentales* de 1837 à 1840, par M. G. van Lennep Coster; dans les *Voyages aux Indes-Occidentales* du ministre protestant de Curaçao G. C. Bosch (3 vol. 1829, 1836 et 1843); dans ces derniers ouvrages surtout le groupe d'îles est décrit le plus amplement. Il ne faut pas non plus négliger de consulter le texte qui accompagne l'ouvrage de luxe: *Vues des Indes-Occidentales néerlandaises* de M. Voorduyn¹⁾; last not least, l'ouvrage précieux récemment paru: *West-indische Skizzen* par le professeur Dr. K. Martin à Leide.

Ce savant fit, avec le professeur Dr. W. F. R. Suringar et M. M. J. A. F. Molengraaff, J. R. H. Neervoort van de Poll et J. van Breda de Haan, partie de l'expédition néerlandaise aux îles des Indes-Occidentales et à Surinam en 1884—'85, qui fut rendue possible par le secours matériel de la Société néerlandaise de géographie à Amsterdam, de l'Institut Royal pour les lettres, la géographie et l'ethnographie des Indes néerlandaises à la Haye et de la Société Teyler (Teylers Genootschap) à Harlem. Le fruit de cette expédition fut l'ouvrage précité du professeur K. Martin,

¹⁾ Dans la collection des vues dessinées d'après nature et décrites par le lieutenant de vaisseau Voorduyn, lith. par le Jonkheer J. E. van Heemskerck van Beest on trouve: Vues du port et du Schottegat à Curacao; Baie de Caracas avec le fort de Beekenberg et le Tafelberg à Curacao; grotte de Hato à Curacao; Bonaire; St. Eustache; St. Martin; une carte des îles des Indes-Occidentales néerl.

A l'exposition d'Amsterdam en 1883 on nous a aussi montré deux albums de photographies de Curaçao et d'Aruba, envoyés par les MM. R. Soublotte et P. Kranwinkel, à Curaçao.

qui sera bientôt complet et qui fut précédé d'un Rapport détaillé de ce voyage, publié par la Société de géographie ¹⁾; le tout d'une grande importance, surtout pour augmenter notre connaissance de la situation géologique des îles des Indes-Occidentales, à l'égard de laquelle nous devons encore nous contenter jusqu'ici de ce que Cortès, von Humboldt, Reinwardt, Stiff et Gabb nous avaient transmis.

Non moins importantes sont les communications du collègue de Mr. le professeur Martin, M. le professeur Suringar, surtout sur la flore du groupe d'îles ²⁾; ce même savant traita spécialement des *Melocacti novi* des îles de Curaçao, d'Aruba et de Bonaire dans les *Rapports et communications de l'Académie Royale de sciences à Amsterdam* (3^{ième} série, vol. II page 183). En même temps parurent aussi les *Untersuchungen über Gesteine und Mineralien von West-Indien* dans la seconde série des *Sammlungen des Geologischen Reichs-Museums in Leiden*; M. le Dr. Th. W. Lidth de Jeude donna des communications plus détaillées sur la faune des îles, spécialement une description des nouvelles espèces, dans l'ouvrage connu *Notes from the Leyden Museum*.

Pour ce qui touche particulièrement la faune des papillons de l'île de Curaçao, il n'y avait jusqu'ici aucun écrit; la littérature sur celle des autres, même des grandes îles des Indes-Occidentales n'est également pas riche; M. P. C. T. Snellen a fourni, il n'y a pas longtemps, dans la *Revue pour l'entomologie* publiée par la Société néerlandaise d'entomologie (Tome XXX, année 1886—'87, p. 9 et suiv.) une étude sur les Lépidoptères de l'île de Curaçao, avec des planches du professeur J. van Leeuwen Jr., il y décrivit deux envois d'insectes de divers ordres par le Père Alph. Jansen qui, en 1875, était parti pour Curaçao en qualité de missionnaire. Les Lépidoptères envoyés contiennent un nombre assez considérable d'espèces, surtout de Rhopalocères, et aussi d'Hétérocères, et quoique dans l'île de Curaçao il y ait encore beaucoup à découvrir sous ce rapport, l'énumération de ce qu'on a rassemblé, peut, à juste titre, être considérée comme importante, sous le point de vue de l'extension géographique des espèces. Il y a 64 espèces de Rhopalocères et 89 espèces d'Hétérocères, en tout 153 espèces, ce qui, en égard à la sécheresse du sol de Curaçao et à sa végétation aride, et au peu de temps qu'on a mis à faire cette collection, est loin d'être insignifiant.

¹⁾ Voir la Revue de la Société, 2^e sér., section: Rapports et communications géographiques, t. I. p. 641 et suiv.; t. II. p. 548 et suiv.; p. 317 et suiv., 443 et suiv., 610 et suiv.

²⁾ Insérées dans la Revue de la Société; 2^e série, section: Rapports et communications géogr. t. III, No. 5.

Par ces diverses monographies, les lacunes d'autrefois sont pour la plupart comblées; une description complète et claire de la situation géographique, de la flore et de la faune de Curaçao et de ses dépendances est encore à désirer.

D'autres monographies spéciales de ces îles ne font pas défaut. Une des plus anciennes en date est du 18^{me} siècle. En 1779 J. A. Hering, quoiqu'il n'eût pas été lui-même à Curaçao, donna une description de cette île et de ses dépendances, les îles de Bonaire, d'Aruba et la petite Curaçao, avec planche et carte; presque en même temps que cet ouvrage parut le *Voyage dans les îles Caraïbes* en 1780 et '81 par de Jong et publié à Harlem, chez F. Bohn, avec planches; dans cet ouvrage il est fait mention des derniers événements dans cette île, l'attaque des Anglais, etc.; il contient aussi quelques annotations succinctes sur St. Eustache.

Une seconde description plus détaillée des îles parut en 1816 à Harlem; l'auteur anonyme qui puisa dans plusieurs documents, mémoires et observations pendant son séjour dans l'île, semble avoir été le chef d'école G. G. van Paddenburg¹⁾.

Il fut suivi par un Allemand. En 1831 le professeur Meinecke, à Weimar, publia son *Essai d'une histoire des colonies européennes dans les Indes-Occidentales*. La nécessité d'un aperçu plus complet de nos îles donna à M. M. D. Teenstra, qui en 1828 et '29 fit son premier voyage dans ces contrées et en 1832 et '34 son second voyage, l'occasion de publier un extrait de son journal, qui vit le jour à Amsterdam en 1836, en 2 volumes, sous le titre: *Les îles des Indes-Occidentales néerlandaises et leur état actuel*.

Dans une brochure, publiée à Rotterdam, M. A. H. Bisschop Grevelink nous fit connaître ses *Observations* concernant ces îles²⁾, observations qui, quoique datant de 1848, méritent encore de fixer l'attention; elles ne sont pas encore vieilles, tout aussi peu que les écrits de l'auteur anonyme qui, dans une brochure, publiée la même année à Rotterdam, nous fit connaître la situation actuelle et le passé de l'île de Curaçao³⁾.

Tous ces écrits empruntent leur valeur à la circonstance qu'ils sont été composés par des hommes qui, par leurs voyages et leur séjour dans ces îles, peuvent être considérés comme assez à

1) Le titre de son ouvrage est: Beschrijving van het eiland Curaçao, en onderhoorige eilanden, uit onderscheidene stukken, bijdragen en opmerkingen, opgemaakt door een bewoner van dat Eiland.

2) Bemerkingen betreffende de Nederlandsche West-Indische eilanden. I. Verdediging. II. Bestuur. III. Tegenwervingen beantwoord.

3) Blik op den tegenwoordigen en vroegeren toestand van het eiland Curaçao.

la hauteur de la situation; ce n'est pas moins le cas des *Souvenirs et esquisses* que M. S. van Dissel, ministre protestant à Curaçao, fit paraître en 1857; — de la description de cette île par M. P. J. Simons, avec planches et cartes (Oosterwolde, 1868); — de *Curaçao et ses habitants*, petit livre que M. A. T. Brusse fit imprimer à l'imprimerie internationale à Curaçao. Il faut y joindre l'histoire de Curaçao, par M. H. A. van de Walle¹⁾, et une autre mémoire, non d'un habitant de Curaçao, mais d'un de nos géographes et cartographes, M. J. Kuyper; ce savant fit insérer, en 1882, dans le VI^e volume de la *Revue de la Société de géographie* une étude sur Curaçao, bien courte à la vérité, mais néanmoins importante à cause des cartes, tant de l'île que de la Baie de St. Anne en particulier, selon les derniers plans inédits, levés par les officiers de la marine néerlandaise en 1874.

Par la plupart de ces auteurs l'histoire de Curaçao et de ses dépendances fut écrite d'une manière plus ou moins détaillée, y compris la situation sociale des insulaires; cependant les monographies destinées à élucider quelques faits historiques ne font pas défaut. Nous nommons ici la relation de M. P. J. Changuion, relative aux événements survenus dans Curaçao, depuis le 22 décembre 1806 jusqu'au 1 janvier 1807, jour où l'île est tombée dans les mains de l'ennemi; — la question internationale entre les Pays-Bas et le Venezuela (1856)²⁾; — les événements dans Curaçao, 24 nov. 1871 (Curaçao, 1872); — la Commémoration du second Jubilé de l'arboration du pavillon néerlandais dans Curaçao dans un sermon de M. J. Muller (Amsterdam, 1835); — le discours à l'occasion du cinquantenaire de la réunion de Curaçao à la Néerlande, prononcé par M. A. M. Chumaceiro (Curaçao, 1866); — la première fondation de la Communion luthérienne dans Curaçao en 1757 (Leeuwarden, 1759); — la sainte fête solennelle à l'occasion de l'inauguration de la Nouvelle Eglise luthérienne à Curaçao (Amsterdam, 1764); les deux derniers écrits sont de la plume de J. G. Muller.³⁾

Du ministre protestant précité M. S. van Dissel, nous possédons, outre ses *Souvenirs et esquises*, un mémoire sur la *Communion réformée, à présent communion protestante réunie de Curaçao*, inséré

¹⁾ Curazao. Reseña historica de Curazao por H. A. van de Walle. Curazao, Job Printing Office. Febrero 1881. 8o.

²⁾ Question internacional entre Holanda y Venezuela, por los violencias cometidas en la Ciudad de Coro contra los comerciantes holandeses domiciliados en aquilla, en euya consecuencia tuvieron que abandonar sus intereses, y trasladarsen á la isla de Curazao. (Curacao, 1856). 8o.

³⁾ Nous avons aussi une gravure de l'époque, représentant l'église Luthérienne inaugurée en 1762, en 4o. Voir le catalogue Fred. Muller, No. 958.

dans les *Archives de l'histoire ecclésiastique, surtout dans les Pays-Bas*, année 1861; il parut aussi de sa main chez A. W. Sijthoff à Leide, 1865, un écrit contenant *quelques particularités relatives à la ci-devant communion luthérienne-évangélique dans Curaçao*; le même savant fit insérer dans les *Mémoires de l'Institut Royal des lettres, de géographie et d'ethnographie* (3^{ème}. série vol. III) *quelques observations sur la situation matérielle de l'île de Curaçao* auxquelles il joignit séparément *quelques particularités sur l'île de Bonaire*. M. A. D. van der Gon Nesscher, à qui les deux derniers écrits furent soumis par les Directeurs de l'Institut Royal, pour avoir son avis sur l'opportunité de les admettre dans les *Mémoires* a joint à son avis approbatif une *Description abrégée des Colonies néerlandaises dans les Indes-Occidentales*, avec l'esquisse d'une carte des Antilles; elles servaient à élucider et compléter les mémoires de M. van Dissel et furent imprimées sous forme d'annexes à la fin de l'ouvrage. Elles sont surtout d'une grande valeur pour la partie statistique des Antilles néerlandaises jusqu'à l'année 1862 inclusivement, l'année avant l'abolition de l'esclavage; méritent aussi l'attention les particularités sur l'abolition de l'esclavage, contenues dans le rapport du 10 Mai 1864, envoyé par le Gouverneur de Curaçao et des îles dépendantes.

A cette série d'écrits, nous aimons à joindre le grand nombre d'ouvrages dont nous savons gré aux soins éminents de la mission catholique à Curaçao; ils n'ont pas seulement trait au culte et à l'instruction dans la doctrine de l'église catholique, mais contiennent aussi de précieux matériaux pour l'instruction primaire; comme preuve des services éminents rendus par le Vicariat apostolique, on peut employer la liste ci-dessous des titres des écrits publiés; cette liste est à coup sûr loin d'être complète; quoiqu'il en soit, nous ne nous croyons pas en droit de n'en pas faire mention ici pour faire ressortir le travail méritoire et salutaire de la mission catholique¹⁾.

¹⁾ Livres relatifs à l'instruction primaire:

Woordenlijst der in de landstaal van Curaçao meest gebruikelijke woorden. Vermeerderd met eenige gemeenzame zamenspraken. 2e druk. Curaçao. Drukkerij van het Apost. Vicariaat, 1869. 8o. — Boeki di spel pa uso di skool di Muchanan na Curacao. Curacao. Imprenta di Vicariato, 1885. 8o. — Ciento cuenta corticoe. Boeki di leza pa uso di skool. Curazao. Imprenta di Vicariato 1881. 8o. — Voir aussi: Boeki di leza pa uso di skool di dia Domingo na Curaçao. Curazao. Imprentia de la Libreria, 1881. 8o. — Rekenboek pa Muchanan di Curaçao. Curazao. Imprenta de la Libreria. 1882. 8o. — Woordenlijst en Zamenspraak in de Nederlandsche en Curacaosche landstaal door N.-Lista di Palabranan i Kombersasjoon na leenja Oelandees i Papiameentoe pa N. Curaçao, C. J. & A. W. Neuman Fr. 1885. 8o.

Livres religieux:

Bida di Hesoe Vriestoe, noos dibienoe, adorabel Salbadoor e Libradoor. Pa J. J. Putman. Miss. Apost. Pastoor na Santa Rosa. St. Rosa, 1852. 8o. — Catecismo ó doctrina cristiana pa uso di catolikanan di Curaçao, pa M. J. Niewindt, Obispo di Cytrum i Vicario

Peut-être veut-on pénétrer un peu plus avant dans la vie sociale, ou connaître quelques détails sur la situation sociale de Curaçao. Qu'on ne prenne pas de préférence l'écrit paru en 1757 de C. Doerffel sur *les maladies de plus en plus prédominantes à Curaçao*, mais plutôt les brochures d'Ego et du Dr. D. R. Capriles. »Ego'' n'est pas un pseudonyme, mais le nom de plume du praticien à la cour de justice, Mr. Edouard J. van Lier, qui, établi depuis bien des années à Curaçao, l'adopta il y a quelques années; le porteur de ce nom se sentit poussé à faire paraître *quelques observations à l'occasion du rapport de la commission de médecins à Curaçao, destiné à la section médicale de l'exposition internationale coloniale et d'exportation à Amsterdam en 1883*. S'il s'agit de publier un rapport sur l'état sanitaire de la population et de tout ce qui s'y rapporte, on n'a pas le droit, selon l'auteur, de représenter les choses „couleur de rose” et il est injuste de cacher ce qui est manifeste.

Pour faire acquérir une idée plus juste des situations, il y donne des informations sur l'état et le travail des médecins à Curaçao, sur la manière dont on observe les préceptes de l'hygiène, sur le système des égouts, l'eau potable, la falsification des vivres, la situation des hôpitaux, des fondations et de la bienfaisance publique, la manière d'appliquer les règlements de la surveillance gouvernementale sur l'hygiène et les mesures de quarantaine qui en découlent.

Encore plus chargées sont les couleurs dont se sert M. le Dr. Capriles dans ses *Notices abrégées*¹⁾, que l'auteur avait également destinées à la section médicale de l'exposition coloniale à Amsterdam; elles traitent des travaux de bienfaisance, de la situation sanitaire à Curaçao, et permettent aussi de jeter un regard dans

Apostolico di Curaçao. Curaçao, 1874. 8o. — Rosariodi Maria Santissima. Curazao, 1878. 8o. — Manual pu congregatie di Muchanan Homber. Imprenta di Vicariato. Curaçao, 1878. 8o. — Boeki di Oracion pa Catoliconan. Edicion nobo. Curazao. Imprenta di Vicariato 1880. 8o. — Boeki di Oracion aumentar coe visitamam cerca santísimo sacramento birgen Maria i san Hose. Di San Alfonso di Ligorio. Edicion nobo. Curazao. Imprenta di Vicariato, 1881. 8o. — Novena na honor di San Dominico. Curazao, 1877. 8o. — Canticanan religiosa. Tercera edicion. Curaçao, 1883. 8o. — Catecismo ó doctrina cristiana pa uso di katholieken di Curaçao. Curaçao, Imprenta di Vicariato. 1884. 8o. — Bida i sufrimentoe di nos Senjor Hesu Cristoe. Tercero edicion. Curaçao, Imprenta di Vicariato 1885. 8o. — Canticanan pa luna di october, consagrar na la Birgen di Rosario. Curaçao, 1885. 8o. — Boekoe di Oracion pa uso di catolicanan di Curaçao, Bonaire i Aruba. Segunda edicion. Curaçao, Imprenta di Vicariato. 1885. 8o.

D'autres éditeurs ont publié:

Historia corticoenan sacar for di Bybel. Di quatro edicion. Curazao. Imprenta de la Libreria. 1881. 8o. — Imitacion di Cristoe. Curazao, Imprenta de la Libreria. 1882. 8o. — Viaje eterno. Poema por Alirio Diaz Guerra. Curaçao, Tipografia „Excelsior”. 1886. 8o. — Triduo na honor di Santa Rosa di Lima birgen di tercer orden di San Dominico, na ocasion di sa tercer centenario. Curaçao, A. Bethencourt é Hijos. 1886. 8o.

¹⁾ Het Krankzinnigen gesticht op Curaçao. Oorzaken en behandeling der krankzinnigheid op dit eiland. Armenverzorging op Curaçao. Korte mededeeling bestemd voor de Tentoonstelling te Amsterdam, (Afdeeling Koloniale Geneeskunde). Curaçao, A. Bethencourt Zoons. 1883. 4o.

l'hospice des aliénés, les causes et le traitement de l'aliénation mentale dans cette île que l'auteur désire ardemment voir redevenir ce qu'elle a toujours été: „un des plus salutaires asyles pour le rétablissement de la santé.”

Ces deux habitants de Curaçao tracent un tableau sombre, et insistent sur l'amélioration des situations sociales malsaines; il n'est pas donc étonnant que leur voix fit écho dans l'île, mais qu'elle rencontra aussi des contradictions véhémentes, tant dans leur pays de domicile que dans notre patrie. Témoin maint article dans la presse de Curaçao et dans celle de la mère-patrie, aussitôt après la publication de ces écrits. ¹⁾

Qu'on n'aille pas croire qu'ils contenaient un compendium de tous les griefs contre le Gouvernement de Curaçao et de ses dépendances. D'autres griefs encore, d'une nature plus sérieuse, furent mis sur le tapis.

Nous rappelons ici qu'en 1879 M. A. M. Chumaceiro Az. trouva l'occasion de traiter la question: *Curaçao est-il à vendre?* dans une brochure qu'il fit paraître chez Belinfante Frères à la Haye, brochure qui fut bientôt suivie d'une seconde sous le titre de: *Une dissonance de Curaçao*. Dans la première, l'auteur fit connaître son intention de traiter séparément la question, pendant depuis des années, de la chaux phosphatée dans l'île d'Aruba; il accomplit ce projet par la publication, en novembre de la même année, d'une troisième brochure sur *Les ressources naturelles de la colonie de Curaçao*. L'auteur tâche de démontrer les droits que les concessionnaires de terrains à Aruba peuvent faire valoir sur la chaux phosphatée dans ces terrains, et indique en même temps mainte mesure du gouvernement qui empêche l'exploitation des ressources naturelles de la colonie de Curaçao; il fait aussi connaître les moyens qui, selon son avis, pourraient amener un changement si désirable.

Aussi ces considérations excitèrent-elles l'attention, tant dans les Pays-Bas que dans la colonie, et donnèrent-elles lieu à une critique qui reçut sa réponse par une *Anti-critique* dans une quatrième brochure, sous le même titre que la troisième.

Celui qui désirerait connaître plus amplement les intérêts de la

¹⁾ Voir: Nieuwe Rotterdamsche Courant 7 Avril 1883; Amsterdamer, 7 Mai 1883, où se trouve un article du Dr. D(umontier) sous le titre: De naakte waarheid van Curaçao; Dagblad van Zuid-Holland en 's Gravenhage, 16 Mai 1883. Quant à la presse de Curaçao on peut consulter e. a. De Vrijmoedige, 1 Fevr. et 8 Mars 1883. De Wekker, 13 Fevr. 1883. Quant à l'auteur-même, le Dr. Capriles, il a bien mérité de sa patrie. Voir: Amsterdamsche Courant, 6 Avril 1883, n°. 698. Ce savant a aussi écrit sur la Diphtérie, „Le médecin des pauvres” (Curaçaosche Courant 30 Sept. 1876) et autres mémoires.

société phosphatée d'Aruba, faisant l'objet de ces brochures, peut puiser dans les sources même, c'est-à-dire dans les *Statuts* de cette Société; un rapport détaillé de ses travaux paraît annuellement, rédigé en anglais et en hollandais; le premier parut en 1881, le dernier date d'il y a quelques mois.

L'affaire en question n'est nullement neuve. Qu'on se souvienne que le professeur C. G. C. Reinwardt avait déjà fait publier ses observations concernant la nature du sol de l'île d'Aruba et de l'or qui s'y trouve, avec une carte, insérées dans le vol. I des *Nouveaux traités de la première classe de l'Institut Royal de Sciences à Amsterdam* pages 265—281. Ce n'est que de nos jours qu'on y a de nouveau fait attention. Par suite d'une mission donnée par le Gouverneur de Curaçao à M. le Dr. C. T. Epp, celui-ci a commencé une enquête sur le minéraux de l'île d'Aruba, importants pour l'industrie; son rapport fut admis dans le *Rapport Colonial* de 1885, III, Curaçao, Annexe B, No. 3.

On peut y joindre les mémoires de M. A. J. van Koolwijk sur la Société phosphatée d'Aruba, ses terrains aurifères, ses sources d'eaux minérales et la pêche des perles, admis dans la *Revue de la Société de géographie*, 2de série, I, section: Rapports et notices, pages 369, 395 et suivantes.

Le même auteur avait déjà augmenté notre connaissance des Indiens-Caraïbes de l'île d'Aruba (Voir *Revue* précitée, VI, 1882, pag. 224) et de leur langue (même *Revue*, 2de série, I^e section, Rapports et notices, pag. 134). Pour connaître la situation de cette île il y a 60 ans, on peut consulter les *Vaderlandsche Letteroefeningen* de 1823/24, où est décrite la visite à Aruba et à Bonaire faite en 1823 par un Hollandais établi dans Bonaire. En 1867 parut à la Haye: *L'île de Bonaire avec l'esquisse d'une carte, une description des lots de terrain à vendre, les conditions de vente de la plupart des terrains domaniaux et des salines au 1^o septembre 1868 outre quelques lots avant ce terme à un jour à fixer plus tard.*

Pour ce qui est de l'île de St. Eustache ressortissant du Gouvernement de Curaçao, nous en possédons de bonnes données datant des années 1780 et '81, et contenues dans le *Voyage aux îles Caraïbes* par C. de Jong. Peuvent être consultés aussi l'*Annual Register*, particulièrement ceux des années 1781—'84, l'ouvrage de Lord Mundy; *Life of Rodney* et *History of England from 1713—1743* par Lord Mahon. Quant aux derniers temps, nous nommerons M. A. R. Blommendal; en 1876 il fit insérer dans la *Revue de la Société de géographie* ses petites notices sur l'île, auxquelles il ajouta une carte exacte (la seule qui soit bonne) selon les relevés de

M. A. H. Bisschop Grevelink, échelle 1 : 25000; quant à ce dernier, qui a passé quelques années dans l'île en qualité de Secrétaire du gouvernement colonial, nous lui devons les plus amples et en même temps les plus importantes informations dans les années 1846 et '47 des *Mémoires pour la connaissance des colonies néerlandaises et étrangères*; non seulement il fournit une description de l'île, mais aussi une esquisse de l'histoire de la colonisation dans cette île depuis 1816 jusqu'à nos jours, travail qui fut complété, pour la description géologique de l'île, d'une manière louable par l'excellente dissertation académique du jeune compagnon de voyage des professeurs Martin et Suringar, M. G. A. F. Molengraaff, sous le titre: *Situation géologique de l'île de St. Eustache, mémoire pour la connaissance des colonies néerlandaises* (Leide 1886, in 4°.) Là sont déposés les résultats des enquêtes géologiques dans St. Eustache; une description géognostique de l'île de St. Martin et une petite notice per celle de Saba le suivront plus tard.

Pour ce qui est de cette dernière île, aucun écrit spécial n'est parvenu à notre connaissance. Quant à St. Martin, nous pouvons signaler celui de M. R. F. von Raders sur *un fait d'armes mémorable, emprunté à l'histoire de l'île* (1863); — *les Statuts et autres documents relatifs à la Société des salines dans l'île de St. Martin avec la traduction française en face* (La Haye, 1859); — *la requête de M. R. F. von Raders à la Seconde Chambre des Etats-Généraux relativement à l'indemnité aux propriétaires d'esclaves dans l'île, nouvellement concédée par la loi, et présentée le 30 septembre 1862* (La Haye, 1863); — en dernier lieu la brochure dont le titre: *le 1^r juillet 1863 et la Représentation des Pays-Bas* (Groningue, 1863) ne ferait pas présumer qu'elle traite de l'émancipation des esclaves dans St. Martin. Par rapport à cette question, M. J. Belinfante décrivit *l'île de St. Martin, sa situation, ses perspectives et son bon droit, d'après les derniers rapports* (La Haye, 1863). Last not least, il faut faire souvenir qu'il existe, de la main de M. le Dr. J. Dornseiffen, un mémoire détaillé sur l'île, admis dans la *Revue de la Société de géographie*, tome VII, p. 126 et suivantes. La cartographie, l'histoire, la description et la statistique de St. Martin, quelques particularités sur les petites îles et les récifs autour de St. Martin, l'origine de quelques dénominations: voilà les matières cardinales dont le savant auteur a traité dans son écrit qui est enrichi d'une carte de l'île, la meilleure jusqu'à présent; il appelle particulièrement l'attention par ses informations importantes sur toutes les cartes de l'île tant en manuscrit qu'imprimées; elles sont pour la plupart en possession de la Société géographique néerlandaise à Amsterdam.

Nous avons légèrement passé sur la question de l'émancipation des esclaves. La grande importance de cette affaire pourrait nous porter à nommer ici tous les écrits qui en traitent, mais nous nous croyons en droit de nous en abstenir. Presque sans exception, dans le grand nombre de brochures qui ont vu le jour, les conditions sociales de la Guyane néerlandaise sont esquissées. Mais nous ne pouvons pas passer sous silence le Rapport de la Commission, nommée par arrêté royal du 29 Novembre 1853, n^o. 66, pour proposer des mesures par rapport aux esclaves dans les colonies néerlandaises, publié à la Haye, 1856; son premier rapport embrasse Surinam, son second, qui compte 21 annexes, les îles des Indes-Occidentales; tous les deux donnèrent occasion à M. le baron R. F. von Raders de faire connaître ses opinions par la publication de quelques brochures.

L'émancipation des esclaves a été, à coup sûr, un des actes les plus importants du gouvernement colonial; aussi ce gouvernement lui-même, sa composition, la législation coloniale excitèrent-elles non moins d'intérêt et donnèrent-elles lieu à plus d'une édition.

Il peut être superflu de les nommer ici toutes, mais nombreuses sont les éditions des lois et règlements, concernant le Gouvernement de Curaçao et de ses dépendances qui ne sont plus en vigueur ou qui le sont en partie seulement. La principale collection et la plus complète est la *Feuille de publications de Curaçao et ses dépendances*, paraissant encore toujours, contenant les publications, notifications, règlements, tarifs, ordonnances et autres dispositions légales pour ces colonies, depuis l'année 1816, jusqu'aujourd'hui; on peut y ajouter l'édition des codes et règlements de la Colonie de Curaçao (La Haye, 1868); celle du *Code of commerce for the colony of Curaçao, translated from the Dutch by J. G. L. J. van Romondt* (Curaçao, 1875); les *Répertoires comparatifs sur les codes de Suriname, de Curaçao et des Pays-Bas*, publiés par les soins de M. J. P. Smeele (La Haye, 1870); pour étudier l'histoire de ces codes, on peut consulter les divers projets de règlements sur la procédure civile, la procédure criminelle, l'organisation judiciaire, le projet de code civil, le projet de code de commerce, le projet des dispositions pénales en matière de faillite, de déconfiture et de sursis de paiement pour les Colonies des Indes-Occidentales; tous projets rédigés par la Commission, instituée par arrêté royal du 27 septembre 1852, n^o. 46, présentés par missive du 13 août et publiés à Rotterdam en 1860.

La réforme du système du gouvernement des Indes-Occidentales néerlandaises est le sujet de la dissertation académique de M. B.

C. Colaco Belmonte (Leide, 1857), et, pour juger du caractère et des principes des règlements gouvernementaux, en vigueur pour Surinam et les îles, on peut consulter la correspondance détaillée, échangée oralement et par écrit entre le Gouvernement et la Représentation nationale, à l'occasion de leur présentation réitérée depuis 1853 et leur vote en 1864, dans les *Actes des Etats-Généraux*. Il faut aussi en même temps prendre connaissance de quelques brochures, parues en même temps, e. a. celles de M. A. D. van der Gon Netscher.

Quelques mots enfin sur la presse. Dans l'île de Curaçao seule on fait la librairie. On y trouve des imprimeries; il y en a sept, si nous ne nous trompons pas. La maison A. Bethencourt et Fils¹⁾ qui possède une librairie, un dépôt de musique et de papier, y joint une imprimerie bien organisée et publie depuis quelques années un bulletin sous le titre: *El Boletin de la Libreria*, paraissant tous les quinze jours (le 1^r et le 16^e de chaque mois) entièrement consacré au commerce en général et à la librairie en particulier; dans les dernières livraisons, nous avons trouvé un catalogue des livres en magasin, qui nous fait voir le cercle étendu de l'activité de la maison.

L'imprimerie la plus ancienne dans l'île est celle de M. M. C-J. et A. Neuman Fz. Selon les informations de M. Brusse, elle fut fondée en 1812 par M. William Lee qui, après l'épouvantable tremblement de terre qui désola Caraças dans cette année et où 12000 personnes perdirent la vie, arriva dans Curaçao avec ce qu'il avait pu sauver de son imprimerie. Le premier journal qui sortit de son imprimerie, fut le 1^r numéro de: *The Curaçao Gazette and commercial Advertiser*, feuille hebdomadaire rédigée en anglais par M. Lee. Ce premier numéro date du 11 décembre 1812. En 1816, le journal fut rédigé moitié en anglais, moitié en hollandais, plus tard entièrement en hollandais. En février 1876 l'imprimerie fut achetée par les propriétaires actuels, mentionnés plus haut; ils publient encore la *Gazette de Curaçao*, journal semi-officiel.

Outre les imprimeries de MM. Neuman et de Bethencourt et Fils, nous devons encore faire mention 1^o. de celle du Vicariat apostolique, où tant de livres, grands et petits, s'impriment; 2^o. de l'imprimerie commerciale, où jadis fut imprimé *L'impartial (De Onpartijdige)*, feuille qui fut remplacée par *El Imparcial*, journal hebdomadaire rédigé en espagnol, publié par le Consul colombien M. Jesuom Penso, et entièrement consacré aux intérêts des Etats-Unis de la

¹⁾ Voir: Conora fúnebre dedicada a la memoria de Augustin Bethencourt. Curazao. Imprenta de La Libreria. 1886. 8o.

Colombie, au commerce et tant soit peu aux intérêts de la colonie de Curaçao, si toutefois ceux-ci ne portent pas préjudice à ceux de la Colombie, ce qui est souvent le cas; 3°. l'imprimerie internationale établie en 1871 pour la publication d'une feuille écrite en langue papiamante, nommée *Civilisado*, dont le premier numéro parut le 1^r juillet de l'année en question; néanmoins la publication fut interrompue à la fin 1875; à cette occasion l'imprimerie qui, à son origine s'appelait *Imprenta di Pueblo*, reçut le nom d'imprimerie nationale; 4°. dernièrement, le *Job Printing Office*, où fut imprimée *L'Union*, feuille redigée en langue papiamante, dont la publication fut interrompue en 1882 et remplacée par *El Comercio*, qui, si nous sommes bien informés, parut deux fois par semaine et qui à présent a cessé de vivre.

Outre la feuille la plus ancienne *Le journal de Curaçao*, semi-officiel, paraissant tous les vendredis (à présent tome LXXV) et les deux journaux cités *Boletín de la Librería* et *El Imparcial* il se publie encore dans la colonie: *De Vrijmoedige (Le Franc)* par M. C. D. Meyer, à l'imprimerie internationale, paraissant tous les jeudis; — *De Wekker (Le Réveil)* à la même imprimerie, qui paraît tous les samedis et est rédigé par M. A. T. Brusse; — *l'Amigo di Curaçao*, imprimé chez la maison Bethencourt et Fils et paraissant tous les samedis, feuille protégée par la mission Catholique, principalement consacrée aux intérêts de cette mission, mais où ceux de la colonie en général se trouvent débattus aussi; — *Notas y Letras. Seminario de Literatura y bellas Artes*, bulletin hebdomadaire, publié par M. Ernesto H. Romer, imprimé chez Bethencourt et Fils, et, comme, l'indique le titre, entièrement consacré aux lettres et à la musique; — *El Canal. Publicacion hebdomadaria de interes generales*, paraissant tous les mardis, publiée par M. Bonaventura Baez Figueroa, et consacrée au commerce, à la navigation, l'entreprise de Panama, etc. Il ne parut que quelques numéros d'une autre feuille: *Djimal*, journal politique, économique et d'annonces, consacré aux intérêts de toutes les constitutions humoristiques; enfin quelques petits journaux qui réclament une mention, mais que nous ne connaissons que par leur nom, tel que: *La Verdad, El Ensayo, El Observador*.

Il est presque superflu de dire que, pour connaître les besoins et les intérêts du gouvernement de Curaçao et de ses dépendances, on doit lire tous ces organes de la presse; plus d'une fois il s'y rencontrera des articles caractérisant les situations ecclésiastiques, sociales et politiques, et qui ne sont pas dénués d'intérêt pour celui qui veut asseoir un jugement impartial.

Nous ne pouvons pas maintenant fixer l'attention du lecteur sur les matériaux précieux que la presse nous peut offrir; nous laissons le soin de composer un aperçu complet au bibliographe. S'il veut bien consulter notre travail, il ne sera pas tout à fait mécontent de la moisson; et l'auteur peut se réjouir d'avoir procuré un guide sûr et estimable dans la littérature sur ce groupe d'îles; ce guide nous montrera ce qu'il y a déjà publié à ce sujet et ce qu'il y a encore à faire pour augmenter la somme de nos connaissances. Ce que nous avons noté ici ne contient que quelques notices bibliographiques, pour servir d'introduction à des observations sur le Gouvernement de Curaçao et de ses dépendances.

II.

De tous les groupes d'îles sous la domination des Pays-Bas, celui des Indes-Occidentales est le plus petit. Il a une étendue de 20,5 milles géographiques carrés et est loin d'avoir une population compacte. La population totale atteint à peine le chiffre de celle de la plupart de nos capitales de province, celle de l'île de Curaçao seule, le siège principal du gouvernement, équivaut au nombre d'âmes de beaucoup de nos petites communes.

Voici quelques chiffres pour indiquer l'augmentation de la population dans les différentes époques.

Après le rétablissement de notre pouvoir en 1815, la population de Curaçao, d'après M. van den Bosch, ¹⁾ était de 2781 blancs, 2161 mulâtres libres, 1872 nègres libres, 690 esclaves mulâtres et 5336 esclaves nègres, total 12840 âmes; selon d'autres autorités, ce chiffre peut être évalué à 18 à 19 mille âmes, au moins à 15 mille.

En 1833 la population de Curaçao, de Bonaire et d'Aruba était répartie comme suit:

	CURAÇAO.	BONAIRE.	ARUBA.
Blancs.....	2602	112	465
Hommes libres.....	6531	1069	1888
Esclaves.....	5894	167	393
Total.....	15027	1348	2746
dont: hommes.....	3441	293	649
femmes.....	4981	355	723
garçons.....	3221	358	683
filles.....	3377	342	701

La population de l'île de St. Eustache, qui avant l'année 1780, l'époque de son plus haut degré de prospérité, était évaluée à plus de 25000 âmes, s'élevait en 1818 à 2668, dix années plus tard

¹⁾ l. c. p. 227.

seulement à 2273 âmes, parmi lesquelles 379 blancs, 285 personnes libres et 1609 esclaves.

L'île de Saba compta en 1816 1145 âmes, dont 656 blancs, tous créoles, 27 personnes libres et 462 esclaves; en 1829 la population s'élevait à 1200 âmes. Celle de St. Martin, y compris la partie française, s'élevait en 1816 à environ 9000 âmes, dont 1000 blancs, 1100 hommes de couleur et 7000 esclaves.

Le premier Rapport Colonial pour 1849 donne l'état suivant de la population :

	LIBRES.	ESCLAVES.	TOTAL.	RÉPARTI EN :		
Curaçao.....	10892	5638	16530	2009	13721	800
Bonaire.....	1431	728	2159	110	2048	1
Aruba.....	2163	597	2760	414	2345	1
St. Eustache ¹⁾).	786	1159	1945	1376	202	2
Saba.....	1014	660	1674	1661	13	—
St. Martin.....	1122	1668	2790	1021	98	3
Total.....	17408	9450	26858	6491	20427	807

Comparons ces chiffres avec ceux de trois époques suivantes: 1865 (après l'émancipation des esclaves et l'année de la mise en vigueur du nouveau règlement administratif), 1875 et 1886 (la dernière dont les notices nous sont parvenues).

	1865.			réparti en :			
	HOMMES.	FEMMES.	TOTAL.	PROT.	MÉTH.	C. R.	ISR.
Curaçao.....	8989	10875	19864	1855	—	16744	1265
Bonaire.....	1676	1903	3579	177	—	3398	4
Aruba.....	1633	1851	3484	363	—	3104	17
St. Martin (p. néerl.)	1204	1567	2771	520	1798	453	—
St. Eustache.....	773	1163	1936	1494	340	100	2
Saba.....	841	968	1809	1353	—	456	—
Total.....	15116	18327	33443	5762	2138	24255	1288

1875.							
Curaçao.....	10763	13209	23972	1726	—	21263	983
Bonaire.....	2243	2227	4470	150	—	4316	4
Aruba.....	2627	3043	5670	418	—	5250	2
St. Martin.....	1394	1707	3101	2397	—	740	—
St. Eustache.....	773	1036	1809	859	550	400	—
Saba.....	956	1046	2002	1402	—	600	—
Total.....	18756	22268	41024	6952	550	32533	989

¹⁾ Méthodistes: 365.

1886							
Curaçao.....	10779	14191	24970	1840	—	22609	754
Bonaire.....	1744	2289	4033	139	—	3892	2
Aruba.....	3294	3285	6579	412	—	6166	1
St. Martin.....	1994	2532	4526	3084	—	1442	—
St. Eustache.....	1022	1290	2312	1574	467	271	—
Saba.....	1182	1276	2458	1658	—	800	—
Total.....	20015	24863	44878	8707	467	35180	757

D'après les lieux de naissance la population dans ces différentes époques peut se diviser comme suit :

NÉS				
	dans les îles	ailleurs dans les Indes-Occid.	en Hollande même.	en d'autres lieux
1865.....	32027	648	459	309
1875.....	39037	1015	320	652
1886.....	43416	665	329	711

Le nombre des naissances et des décès s'élevait à

	1849		1865		1875		1886	
Curaçao.....	692	360	857	508	926	490	752	509
Bonaire.....	111	32	175	48	178	75	153	78
Aruba.....	104	21	189	46	171	58	170	85
St. Martin.....	—	—	114	46	97	69	125	60
St. Eustache.....	62	65	67	25	44	30	66	37
Saba.....	28	24	54	53	54	27	63	26
Total.....	997	502	1456	726	1470	749	1329	795

La proportion qui existe entre le nombre des naissances et celui des décès dans les dix dernières années, est représentée dans l'état suivant :

ANNÉES.	NAISSANCES.	DÉCÈS.
1886.	1329	795
1885.	1640	1014
1884.	1590	786
1883.	1501	724
1882.	1515	800
1881.	1594	1011
1880.	1650	749
1879.	1573	730
1878.	1275	766
1877.	1453	909

Dans le nombre des naissances donné pour 1886 et s'élevant à 1329, sont nés hors mariage 830; 156 enfants furent légitimés par suite de mariage, dans la proportion suivante pour les diverses îles :

	Total des naissances.	dont hors mariage.	Mariages.	Enfants légitimés.
Curaçao.....	752	518	234	140
Bonaire.....	153	72	79	7
Aruba.....	170	108	62	—
St. Martin.....	125	78	47	3
St. Eustache.....	66	41	25	6
Saba.....	63	13	50	—
Total pour 1886.	1329	830	497	156

Pour les années précédentes :

1885.	1640	1106	142	141
1884.	1509	947	205	216
1883.	1501	—	123	—
1882.	1515	975	163	74
1881.	1594	1055	206	191
1880.	1650	1144	236	—
1879.	1573	1126	188	155
1878.	1275	926	140	132
1877.	1453	1015	170	357
1876.	1549	1108	181	214
1875.	1456	1069	263	499

Ces chiffres sont éloquentes et prouvent que la population du groupe d'îles n'est pas restée stationnaire; elle a augmenté; dans les différentes époques aussi la population féminine surpasse la population masculine, tandis que le nombre des enfants nés hors mariage et de ceux qui ont été légitimés à l'occasion de mariages subséquents permet de jeter un regard sur la vie sociale des habitants de notre colonie.

Il faut pourtant observer que, le mariage civil n'existant pas lors de l'esclavage, les esclaves ne pouvaient conclure un mariage légitime.

Des éléments de la population des îles, l'élément catholique est prédominant. Les nègres et les hommes de couleur appartiennent pour la plupart à l'église catholique ainsi que les descendants d'Espagnols et d'habitants originaires des républiques voisines, le nombre des protestants et des israélites est relativement petit. Ces derniers se rencontrent principalement parmi les blancs. »Letztere,» écrit M. le Dr. Martin, »letztere bestehn vorwiegend aus Holländern und deren Nachkommen, gebildeten, gastfreien Leuten von liebenswürdiger Einfachheit; doch ist der Zuzug geborener Holländer äusserst gering, denn es befanden sich nicht mehr als 300 auf allen niederländischen westindischen Inseln zusammen. Deswegen ist auch die niederländische sprache keineswegs so gepflegt und bekannt wie man es erwarten sollte.»

Quant à la langue qu'on y parle, il est bien difficile d'en désigner une plutôt qu'une autre, car on parle presque toutes les langues. Le hollandais est la langue officielle, mais on fait un usage tout aussi fréquent du français, de l'allemand et sur tout de l'espagnol et de l'anglais. En dehors de ces langues, le bas peuple et la population de la campagne ont un langage spécial (Papiamte) qui ne ressemble à aucune langue du monde, ni à aucun patois connu, et qui est un mélange de toutes les langues vivantes, voire même mortes, dans lequel toutefois prédominent le portugais, l'espagnol, le français et le hollandais avec quelques expressions africaines. C'est du reste un langage peu développé qu'on parle, presque en chantant, avec des inflexions de voix infinies.

Quant à l'usage des différentes langues, surtout de l'anglais vis à vis du hollandais, qui se parle bien par les autorités, pour la plupart des Hollandais de naissance ou d'origine hollandaise, et tant soit peu aussi par les indigènes, nous ne pouvons pas nous refuser d'insérer ici la juste explication de ce phénomène remarquable, que nous devons à M. le Dr. Molengraaft dans sa monographie précitée de l'île de St. Eustache :

» La plus grande partie des Antilles » écrit-il, » a toujours appartenu aux anglais et les îles anglaises ne sont pas situées les unes à côté des autres, mais éparées à des distances inégales entre les possessions des autres nations, par exemple la Guadeloupe française est située entre les possessions anglaises Dominica, Montserrat et Antigua; la Martinique française entre Dominica et les Antilles du Sud qui toutes appartiennent aux Anglais. Les plus proches voisines des îles néerlandaises au-dessous du vent: Saba, St. Eustache et St. Martin sont encore des îles anglaises, telles que les îles de Virginie, Anguilla, St. Kitts, Nevis, Barbuda; font seules exception St. Barthélémy vendue, il y a quelque temps, aux Français par la Suède et la partie française de St. Martin. A l'égard de nos îles à nous, les conséquences de cette situation furent aggravées par le fait que les colonies anglaises les plus proches des nôtres surpassent celles-ci en étendue, en prospérité et en population.

» Dès les commencements de leur colonisation, les Anglais l'ont effectuée plus efficacement que les autres nations, c'est-à-dire un plus grand nombre d'Anglais s'est établi dans les colonies en proportion des personnes d'autres nationalités.¹⁾

¹⁾ Les Anglais ont coutume de retourner pour quelque temps dans la mère-patrie d'où ils reviennent en rapportant de nouveaux éléments; la population de notre groupe, au contraire, restait pour la plupart du temps stationnaire; seulement de temps à autre des familles hollandaises vinrent s'y établir d'autres fois des familles quittèrent Curaçao pour toujours.

„A cela vient se joindre un trait caractéristique du colon anglais, qui correspond entièrement avec la tendance conservatrice de l'esprit anglais, il ne s'écarte jamais de ses anciennes coutumes et ne se défait jamais de sa langue maternelle, propriétés que le Français possède aussi quoique à un moindre degré, mais dont le Hollandais manque entièrement.

» Cette différence de caractère entre l'Anglais des colonies et son voisin hollandais produit par les circonstances suivantes une prédominance, croissante par degrés, mais sûre, de la langue anglaise dans les colonies néerlandaises. ¹⁾

» Comme il est notoire, les indigènes originaires des petites îles des Indes-Occidentales, les Caraïbes, étaient en partie expulsés, en partie exterminés, quand commença la colonisation régulière par la Hollande, nommément par la Compagnie des Indes-Occidentales. Les plantations furent cultivées par des nègres, originaires d'Afrique et importés dans les Indes-Occidentales, où ils formaient un article de commerce des plus importants.

» Comme le nègre était un article voulu, d'une valeur presque constante et peu sujet à la fluctuation des cours, il fut souvent employé comme moyen de paiement ou d'échange, ce qui produisit un vif échange d'esclaves nègres entre les diverses colonies. En outre, quand dans quelque île une récolte très-abondante exigeait beaucoup d'ouvriers, les propriétaires d'autres îles, moins favorisées par la nature, louaient de grandes troupes de nègres pour ces îles.

» Le colon anglais parlait et parle encore anglais à ses inférieurs, par suite, ceux-ci sont obligés d'apprendre cette langue; en outre l'Anglais fait grande attention à ce que ses domestiques ne parlent pas d'autre langue à ses enfants. Le Hollandais au contraire n'exige pas de ses inférieurs la connaissance du hollandais; il leur parle la langue que ceux-ci parlent, permet à ses enfants de parler ce qu'ils veulent et finit le plus souvent, pour la facilité, par introduire la langue des domestiques dans le sein de sa famille. S'il faut qu'il se défende, il dit le plus souvent: » Je ne puis pas toujours parler hollandais, car alors mes enfants me comprennent mal et ils ne me répondent pas du tout. » Mais, à qui la faute? La conséquence en est que la langue hollandaise est ordinairement oubliée dans la seconde génération, ou que du moins elle est mal parlée.

¹⁾ Il ne faut pas oublier non plus que nos colonies des Indes-Occidentales ont été longtemps sous la domination des Anglais.

» La langue autrefois en usage chez les domestiques et les esclaves est par conséquent devenue la langue universelle et s'emploie de préférence dans la vie de tous les jours.

» La provision d'esclaves dans les îles néerlandaises au dessus du vent fut presque exclusivement fournie et complétée par les voisins anglais. Par cette raison et par un vif échange d'esclaves avec les colonies, le langage des domestiques dans les possessions néerlandaises était aussi l'anglais. Cette langue fut bientôt adoptée par les propriétaires hollandais d'esclaves et par là l'anglais était déjà devenu, dans la seconde moitié du siècle précédent, le langage usuel de la conversation. Il va sans dire que l'anglais, introduit par les esclaves nègres, n'a pas gagné en pureté.

„Les relations commerciales très-vives avec les colonies anglaises environnantes et avec la partie de l'Amérique du Nord où l'anglais est indigène, ont aussi nécessité la connaissance de l'anglais dans les colonies néerlandaises, mais c'est à tort que les descendants actuels d'anciennes familles hollandaises attribuent leur ignorance de la langue de leurs ancêtres à cette cause seule.”

Tristes vérités que celles-là et que les colons, nos compatriotes, doivent bien prendre à cœur. L'exemple de nos frères et compatriotes du Transvaal est là pour les couvrir de honte. L'imitation de ce que les Boers ont fait sous ce rapport ne peut pas être difficile à la population de nos îles des Indes-Occidentales, grâce à leur patriotisme, proverbial de longue date, qui doit trouver son expression par l'application de: *la langue c'est la nation entière*.

Toutefois, la connaissance d'autres langues peut tendre à élever le niveau de la vie intellectuelle de la population. Et ce n'est pas là une circonstance peu importante, comme nous apprend l'expérience de ceux qui ont joui et jouissent encore de l'avantage de se sentir à leur aise dans la vie sociale de Curaçao et de ses dépendances.

L'instruction qu'on y donne y contribue considérablement et, grâce surtout aux bons soins des particuliers, de la mission catholique, particulièrement du recteur catholique Kieckens, joints à l'appui du Gouvernement, cette instruction répond aux exigences légitimes.

Il y a dix ans, il y avait à Curaçao 4 écoles gouvernementales avec 415 élèves, et 8 écoles particulières avec 2185 élèves; à Bonaire 1 école gouvernementale avec 75 élèves et 2 écoles particulières avec 280; à Aruba 1 école gouvernementale avec 86, et 3 écoles particulières avec 253 élèves; à St. Martin 3 écoles gouvernementales avec 114 élèves; pour St. Eustache le nombre des écoles n'était pas donné, seulement le chiffre des élèves, savoir 120; en outre il est fait mention d'une école de dimanche avec 145 élèves.

Par ordonnance coloniale, recueillie dans le Bulletin des Publications n^o. 16 de 1884, l'instruction fut réglementée dans la colonie de Curaçao, et a fait par là un grand pas en avant; cette nouvelle ordonnance fit aussi du bien aux écoles particulières. Selon le dernier rapport gouvernemental le nombre des enfants visitant les écoles s'élevait pour Curaçao à 2701 en tout, savoir: l'école publique avec 193, trois écoles gouvernementales (landsscholen) avec 401, les écoles des Sœurs de Charité, dont 2 dans le district de la ville avec 1861, et 6 écoles particulières, dont 2 pour filles, avec 246 élèves. Dans les cinq autres îles, ce nombre d'enfants s'élevait en 1886 à 1281 en tout, dont 102 dans l'école gouvernementale et 252 dans celles des Sœurs de Charité; à Aruba, l'école gouvernementale compte 55 élèves, l'école particulière 20, et celles des Sœurs de Charité 315; à St. Martin (partie néerl.) les écoles gouvernementales comptent 324 élèves; à St. Eustache et Saba, dans les écoles gouvernementales il y a 106 et 107 élèves. A Curaçao, Bonaire et Aruba 53 Sœurs de Charité étaient employées dans les écoles.

Le nombre de ces Sœurs qui, dans la première de ces îles, travaillaient dans les institutions de bienfaisance, s'élevait à 30. Aucune personne impartiale n'osera nier le caractère salubre de leurs occupations, ni estimer à peu de chose l'assistance que le clergé catholique aime à donner toutes les fois qu'il agit d'œuvres de charité. On peut prétendre, sans grande peur de contradiction, que, sans son secours, du moins quant à la colonie de Curaçao, aucun établissement d'utilité publique n'aurait été fondé. Aucun hospice, aucun hôpital pour les pauvres, ni pour les lépreux n'aurait jamais été fondé dans cette île. La moralité de la population des nègres serait encore toujours au même niveau inférieur sans le noble désintéressement et l'activité des ecclésiastiques catholiques. L'éducation de la masse du peuple, négligée au plus haut degré tant dans la ville que dans les districts extérieurs, la restriction des crimes, la neutralisation d'aspirations séditionnaires et de toutes sortes d'influences nuisibles, nées surtout par les contacts réitérés de cette population avec les personnes des républiques voisines — tout cela et bien d'avantage encore, le clergé catholique peut le considérer comme le fruit de son activité.

Nous avons écrit plus haut que la population de nos colonies dans les Antilles n'est pas restée stationnaire; cependant la statistique des éléments de la population d'après les lieux de naissance constate bien que la population, née dans les îles, a augmenté, mais un fort accroissement d'éléments étrangers, une émigration

ou colonisation considérable dans ces îles, ne peut pas être constatée.

D'où résulte ce phénomène? Serait-ce à cause du climat, d'épidémies ou d'autres catastrophes regrettables?

Quant au climat, spécialement celui de Curaçao, il est chaud, mais la chaleur y est tempérée par les vents. Ceux du nord sont propres aux mois de novembre, de décembre et de janvier et ils rendent la température fort douce, fraîche même, surtout pendant les nuits. Pendant les autres mois de l'année une petite brise du nord-est se fait toujours sentir, ce qui rend la chaleur assez supportable, même aux heures les plus lourdes de la journée, notamment de midi à quatre heures de relevée. Du reste, et grâce à ces vents continuels, la salubrité de l'île est passée à l'état de proverbe, et les malades de tous les pays viennent là pour se rétablir.

Les épidémies y sont rares. La fièvre jaune y fait de temps à autre une petite apparition, mais les cas sont immédiatement isolés par les soins du Gouvernement,

Elle n'y existe, du reste, pas dans l'atmosphère de l'île, et quand elle y paraît, c'est qu'elle est apportée du dehors; aussi les lois de la quarantaine y sont fort rigoureuses et scrupuleusement observées par les navires venant de pays suspects, et par ceux auxquels l'entrée du port a été refusée, soit pour subir la quarantaine, soit seulement pour rester quelques jours en observation. A cet effet, il y a un lazaret au sud-est de la ville, où l'équipage et les passagers, s'il y en a à bord, peuvent se loger.

Les tremblements de terre y sont inconnus et l'on n'a senti que de petites et légères secousses, même lorsque ces tremblements ont été sérieux et forts sur le continent. Le sol, au reste, n'est nullement volcanique et les rochers de l'île sont généralement de la madrépore.

Les ouragans y sont exceptionnels. Aussi la situation hygiénique de la colonie est-elle en générale favorable, surtout celle de Curaçao. S'il était possible de percer dans les districts extérieurs des puits artésiens qui pourraient fournir de l'eau en assez grande abondance pour en arroser les champs en temps de sécheresse, ce serait là un grand bienfait pour Curaçao. Ces travaux paraissent exiger tant de frais que, au point de vue financier, il n'y a pas moyen de les conseiller. Aussi la crainte que la situation de l'île n'est pas favorable pour le succès des efforts ayant pour but de percer ces puits, est-elle partagée par plusieurs experts. Très-rarement cependant, il y a disette d'eau dans un sens hygiénique. Dans la ville, les citernes pourvoient aux besoins; dans les districts extérieurs, les saisons extraordinairement sèches exceptées, les

puits fournissent assez d'eau pour les besoins de la population. C'est donc seulement pour arroser les champs qu'on manque d'eau à Curaçao.

Si cette description de la situation de Curaçao et de ses dépendances est d'accord avec la réalité, ce n'est donc pas là qu'il faut chercher la raison du fait qu'il n'y a à constater, ni un fort accroissement d'éléments étrangers, ni une colonisation ou une émigration considérable vers ces îles; d'autres causes y ont contribué et ce sont pour la plupart les conditions politiques et économiques, en partie aussi l'influence d'une culture, défectueuse par la sécheresse.

„De toutes les îles des Indes-Occidentales,” écrit M. A. H. Bisschop Grevelink à bon droit dans une de ses brochures, „il n'y en a pas qui soient situées plus favorablement pour le commerce que les deux groupes appartenant à la Néerlande. St. Eustache, St. Martin et Saba se trouvent au centre des Antilles; Curaçao, Bonaire et Aruba dominant, en parlant dans un sens maritime, à peu près tous les lieux de la côte du Venezuela. Toutes ces îles sont marquées, par excellence, du sceau de l'esprit entreprenant de nos ancêtres. Leur but, en s'en rendant maîtres, était le commerce, non l'agriculture. Le port de Curaçao, la rade de St. Eustache sont, dans leur espèce, les meilleurs des Indes-Occidentales.”

Quel spectacle délicieux et attrayant Curaçao ne représentait-il pas dans le siècle précédent! Dans sa *Description des Deux-Indes* (tome IV, p. 349 et suivantes) l'abbé Raynal nous fait connaître Curaçao comme le plus grand magasin et le plus vaste entrepôt de marchandises pour toutes les nations commerçantes. „Vers l'année 1780”, écrit M. Teenstra (l. c. tome I, page 274) „le commerce y avait atteint son apogée par suite de la guerre entre l'Amérique et l'Angleterre. Le port de Curaçao, quelque grand qu'il fût, contenait parfois tant de vaisseaux que les derniers venus devaient jeter l'ancre dans l'embouchure du port. Un jour même, 53 grands vaisseaux marchands, avec de riches cargaisons, partirent sous convoi pour la mère-patrie et en rapportèrent à leur retour de pleines cargaisons de marchandises européennes.”

Aussi la prospérité de l'île dépendante de St. Eustache, dans les années 1780 et 1781, est-elle décrite dans l'ouvrage de C. de Jong. »Par sa situation et par des circonstances accidentelles” — lisons-nous à la page 106 — »elle est devenue l'entrepôt universel de toutes sortes de marchandises européennes.

»Le commerce qui s'y fait en marchandises de toute espèce, a

pris par là, dans cette petite île, une étendue et une vivacité qui surpasse toute idée. Au pied de la montagne où le village est situé, se trouve une multitude de magasins bâtis autour de la rade et cela s'appelle la baie. Beaucoup de ces magasins, dont quelques-uns sont en même temps des maisons, ont depuis le second étage une communication les uns avec les autres, par une espèce de pont, jeté au dessus de la rue, de sorte qu'on peut se voir sans passer la rue.

»On ne s'imaginerait pas que ces magasins, pour la plupart en planches rudes et construits à la hâte, contiennent réellement tant de grands trésors; et, malgré le grand nombre de ces magasins, il y en a trop peu pour contenir toutes les marchandises qui y sont amenées sans interruption. On voit amoncelés en plein air le coton et le sucre; des centaines de barils de ce dernier produit, pour lesquels il n'y a pas de place dans les magasins et que les vaisseaux ne peuvent pas encore embarquer, y sont couverts de voiles goudronnées. Dans plusieurs maisons les appartements sont loués à des prix immodérés pour avoir seulement les marchandises sous le toit, et dans ce but les planchers sont troués pour précipiter le café du haut en bas. Des chambres de 15 pieds carrés rapportent par semaine jusqu'à un Johannis, c'est-à-dire vingt-deux florins et demi.»

Combien le coeur plein de patriotisme ne doit-il pas saigner en apprenant que, quand cette île, après avoir appartenu tantôt aux Anglais tantôt aux Français, depuis 1781 jusqu'à 1816, année où la possession fut restituée à la Hollande, nous fut rendue, le commerce y était absolument entravé par un grand nombre d'ordonnances; il ne s'est jamais rétabli depuis, et des magasins immenses d'autrefois, des ruines seules font témoignage. Le Dr. Molengraaff ajoute à bon droit: »Le nom de *golden rock*, sous lequel St. Eustache était connu, il y a un siècle, par toutes les Indes-Occidentales et encore loin au dehors, sonnerait aujourd'hui comme une ironie mordante.»

Non seulement pour St. Eustache, mais pour tout notre groupe d'îles dans les Antilles, les temps de prospérité ont disparu, du moins pour la plupart.

Il n'y a qu'un seul point lumineux qu'on puisse indiquer: c'est l'indépendance financière de la colonie quant à la mère-patrie.

Voici un aperçu de l'administration de la colonie de Curaçao depuis 1867 jusqu'à 1887 inclusivement.

ANNÉES.	DÉPENSES.	RECETTES	
		Impôts, etc.	Subvention, Contribution du trésor de l'état.
1867.	fl. 530.321	fl. 369.995	fl. 160.326
1868.	" 508.995	" 308.550	" 200.545
1869.	" 476.032	" 327.233	" 148.799
1870.	" 427.178	" 363.428	" 63.750
1871.	" 428.329	" 377.377	" 50.951
1872.	" 422.406	" 364.880	" 57.526
1873.	" 429.543	" 451.698	" —
1874.	" 457.426	" 381.967	" 75.458
1875.	" 462.231	" 355.337	" 106.894
1876.	" 484.903	" 333.341	" 151.562
1877.	" 514.411	" 314.015	" 200.396
1878.	" 581.355	" 336.058	" 245.297
1879.	" 600.704	" 364.416	" 236.288
1880.	" 526.080	" 372.735	" 153.345
1881.	" 599.224	" 423.341	" 175.883
1882.	" 552.144	" 586.686	" —
1883.	" 620.990	" 777.464	" —
1884.	" 686.496	" 648.849	" —
1885.	" 581.325	" 609.743	" —
1886.	" 614.946	" 616.055	" —
1887.	" 635.050	" —	" —

Les dépenses et recettes évaluées pour 1888 sont réparties comme suit :

DÉPENSES :					
Curaçao	}	Gouvernement local.	Justice et Police.	Administration financ.	Culte et instruction.
Bonaire					
Aruba					
St. Martin					
St. Eustache					
Saba					
Curaçao	}	Dépenses locales.	Edifices et propriétés de l'état.	Pensions, traitements de réforme.	TOTAL.
Bonaire					
Aruba					
St. Martin					
St. Eustache					
Saba					
					(y compris les 20,000 fl. pour le dépenses imprévues.)

RECETTES :		
Curaçao.....	fl. 365,021.67	}
Bonaire.....	" 22,665.—	
Aruba.....	" 133,250.—	
St. Martin.....	" 31,875.—	
St. Eustache.....	" 8,375.—	
Saba.....	" 4,525.—	
Recettes des années précédentes.	" 68,617.37	
		TOTAL.
		fl. 634,339.04

Les appointements et les frais de résidence du Gouverneur, ceux de l'armée et de la marine, nécessaires pour la défense de la colonie, sont, comme il est notoire, en vertu du Règlement administratif du 31 mai 1865 (Bulletin des lois, n^o. 56) portés sur les VI^{èmes} et XI^{èmes} chapitres du budget de l'état. Indépendamment des dépenses pour la station maritime qui sont portées en partie séparément sur ce budget, les dépenses mentionnées ont été évaluées dernièrement à un total de fl. 259.447.

Les chiffres indiqués plus haut prouvent que les dépenses coloniales ont augmenté indubitablement dans les vingt dernières années. C'est en partie la suite ou le résultat de l'introduction du Règlement administratif de 1865 et de celle de la nouvelle législation en 1869, en partie aussi de la circonstance que ce qui était autrefois laissé en grande partie aux soins des particuliers, est devenu à présent un objet des affaires d'état; on n'a qu'à se rappeler que les dépenses pour l'enseignement plus étendu sont portées *pour la première fois* sur le budget de l'année 1886.

Toutefois les avertissements contre l'augmentation des dépenses coloniales, tant dans les rapports que dans les délibérations publiques, ne manquèrent jamais. Il y a quelques années, ce n'était pas sans raison, car la colonie, pour couvrir ses dépenses, avait besoin d'une subvention annuelle du trésor de l'état. Dans les dernières années toutefois, la colonie n'est plus un article onéreux pour le mère-patrie. Pour les années 1882 et '83, dans la fixation du budget colonial on comptait sur une subvention du trésor de l'état, mais les recettes de ces deux années ont grandement dépassé les prévisions et il ne fut pas fait usage du subside accordé par les Etats Généraux en Hollande. Depuis, cette indépendance financière de la mère-patrie s'est maintenue et elle est bien appréciée.

Cette situation financière favorable de la colonie dans un temps où en général la situation de Curaçao et dépendances est loin d'être favorable, doit être attribuée aux grandes sommes que la Société de phosphate d'Aruba paye à la caisse coloniale pour son droit de concession. En 1882, cette caisse reçut de ce chef plus de fl. 200,000; en '83 plus de fl. 300,000, et dans les dernières années plus de fl. 150,000. L'exportation a diminué dans les derniers temps, parce qu'en Europe les prix de la chaux phosphatée ont baissé, par suite de la situation gênée de l'agriculture dans cette partie du monde et que les droits élevés de concession empêchent la vente de grandes quantités sur les marchés européens.

Mais l'exploitation des dépôts de phosphate de Curaçao et d'Aruba, serait-elle une source permanente de recettes? Serait-on

dans son droit — ainsi demanda le membre du Conseil Colonial, M. Harry Barge, dans sa note importante jointe au rapport préalable de la Commission des Rapporteurs du budget colonial de Curaçao pour 1886 — de crier à l'imprudence, si l'on comptait cette contribution parmi les moyens stables et si on ne la considérait pas comme un bénéfice fortuit. La destinée de tous les articles de commerce n'est-elle pas sujette à des vicissitudes par suite du malaise universel, de l'apathie économique, de l'affluence croissante de cet article sur les marchés d'autres endroits, et surtout par les nouvelles de tant de découvertes de couches riches partout ailleurs? Est-il donc impossible, que, dans un bref délai, le phosphate de St. Barbara et d'Aruba se trouve entassé comme le sel dans les chaudières de Bonaire et des baies de Curaçao?

La Commission des Rapporteurs répond à cette question: »il n'est pas admissible que cette source de recettes se tarisse entièrement, tant qu'il y aura de la chaux phosphatée dans la colonie, propre à être exportée. La diminution des droits de sortie et de concession préviendrait bien que cet article reste entassé dans St. Barbara et dans Aruba. Une source de recettes dont on peut admettre en toute sécurité qu'elle coulera encore une dizaine ou une douzaine d'années, peut bien être considérée comme une recette stable.»

Cette manière de voir fut suivie par le Gouvernement actuel, qui écrivit dans son Mémoire de réponse: »Sans doute l'article »chaux phosphatée" participe de la destinée de presque tous les autres articles de commerce, le marché de phosphate, non tant par suite de surabondance, mais plutôt par suite du bas prix des productions agricoles, est déprimé temporairement; sans doute il règne en général un malaise financier et une apathie économique; il court des bruits de la découverte de nouvelles couches riches, sans qu'on ait toutefois aucune communication sûre à l'égard de leur situation, de leur qualité et de leur aptitude à l'exploitation; cependant, fonder sur de telles données l'attente ou la crainte que dans un bref délai le phosphate de St. Barbara et d'Aruba sera entassé comme le sel dans les chaudières de Bonaire et des baies de Curaçao, cela n'est pas, en parlant avec ménagement, exempt d'exagération. La conséquence à en tirer que les deniers qui coulent dans la caisse coloniale par suite de l'exploitation du phosphate, doivent être considérés comme recettes extraordinaires ou du moins précaires, ne peut être admise sans réserve, et elle est en contradiction avec l'opinion de personnes qui connaissent à fond et de près la situation locale des couches de phosphate dans

notre colonie, et l'exploitation et le commerce de cet article".

Indubitablement les recettes, provenant de l'exploitation du phosphate, ne peuvent être rangées, pour le présent, parmi les bénéfiques fortuits; mais, d'un autre côté, on ne ferait pas preuve de sagacité politique en les considérant comme stables, quand selon le témoignage du Gouvernement même, «cette source féconde de recettes ne coulera pas continuellement, ni dans la même mesure".

Nous aimerions mieux nommer ce que la colonie tire à présent de l'exploitation du phosphate un moyen extraordinaire de recettes, et chercher en temps opportun les moyens de garantir l'indépendance financière pour un avenir durable, afin que celle-ci ne dépende pas du plus ou moins de bénéfiques provenant de l'exploitation du phosphate.

Ni une augmentation des impôts existants, ni la création de nouveaux impôts ne sauraient produire un grand effet salutaire. Avec M. H. Barge, il faut dire qu'on ne doit pas y penser. «La baisse continuelle des droits d'entrée», écrit-il à bon droit, «marque suffisamment l'état actuel du commerce de Curaçao, et quant aux prévisions pour l'avenir, l'indication de ce qui en est dit dans le rapport de la Commission pour le dock, publié par la Direction, peut être jugé suffisant pour exclure l'idée qu'on pourrait se fonder avec raison sur un produit considérable de ce commerce dans l'avenir. Et si les fruits du capital, mis dans le commerce, ne donnent pas la perspective d'une plus grande matière imposable, les fruits de possessions de bien-fonds et d'hypothèques resteraient comme seules bases pour asseoir de plus hautes impositions, vu que dans Curaçao on ne peut dire qu'il y ait une quatrième manière de placer un capital. Mais là où les recettes, provenant de possessions avec et sans bâtiments et d'hypothèques sont déjà chargées de 16 %, avec un règlement sain et économique des impôts, on ne pourrait attribuer à cette base un plus grand produit".

Le moyen pour pourvoir aux besoins du gouvernement colonial sans les subventions du trésor de l'état, se trouverait-il peut être dans la diminution des dépenses? A coup sûr le gouvernement colonial a le devoir, dont il a pleinement conscience, de pratiquer dans son administration autant que possible l'économie, de ne pas créer des dépenses permanentes qui ne sauraient être couvertes par des recettes stables. Cependant on a énoncé l'opinion «qu'une diminution considérable des dépenses ordinaires est impossible sans que la juste exécution du Règlement actuel sur le système du gouvernemanent en souffre". «Ce règlement n'exige-t-il pas trop? Convient-il à la situation de la colonie?" c'est ce que M. Barge

a pu se demander. Il croit pouvoir répondre franchement : » tout aussi peu le règlement du gouvernement que toute notre législation qui en émane ». » C'est justement ici que le bât blesse ».

Mais faudrait-il donc une modification du système gouvernemental, tant pour la conservation de l'indépendance financière de la colonie que pour assurer son bien-être et sa prospérité ?

A coup sûr, il ne faut pas recommencer la réunion du gouvernement de Curaçao et dépendances à celui de Surinam.

En 1816, les possessions des Indes-Occidentales étaient divisées en 3 gouvernements : la colonie de Surinam sous un Gouverneur-Général ; l'île de Curaçao et dépendances, Bonaire et Aruba, sous un Gouverneur-Général et deux commandeurs ; et l'île St. Eustache et dépendances (St. Martin, partie. néerl. et Saba), également sous Gouverneur et deux commandeurs. En 1828 les possessions furent placées toutes sous un seul Gouverneur-Général, résidant à Surinam, tandis que les îles, comme dépendances, étaient gouvernées par des administrateurs. Ces deux systèmes ont présenté des difficultés particulières qui ont amené en 1845 une nouvelle division en deux gouvernements, savoir : Surinam sous un Gouverneur et l'île de Curaçao et dépendances (Bonaire, Aruba, St. Martin St. Eustache et Saba) gouvernées par un administrateur, plus tard Gouverneur, avec cinq administrateurs sous ses ordres. Cette division existe encore et a été rendue permanente par les Règlements gouvernementaux en vigueur.

Peut-elle être considérée comme répondant au but proposé ? C'est à bon droit que dans l'Exposé des motifs des projets de règlements gouvernementaux (Supplément des Actes des Etats Généraux 1864/65, Annexe des Actes des Etats-Généraux, page 128) on a fait remarquer que la réunion des deux colonies sous un seul gouvernement ne produirait pas d'avantages réels, qu'elle nuirait au contraire à toutes les deux. La comparaison avec nos Indes-Orientales n'est pas ici de saison, parce que leur situation diffère sous tous les rapports. Autrefois, lors du vote du règlement gouvernemental, la difficulté d'une communication peu régulière entre Curaçao, Paramaribo et la mère-patrie se faisait sentir, mais cette difficulté se trouve à présent entièrement écartée par les moyens plus rapides de communication.

Mais à présent, tout aussi bien qu'alors, Surinam a besoin d'un gouverneur qui se voue entièrement à ses intérêts, tandis qu'à Curaçao, à cause des rapports multipliés avec des nations étrangères, un représentant du Roi est indispensable.

L'expérience a prononcé en cette matière et il serait extrême-

ment mal-à-propos de revenir sur ce qui fut essayé autrefois, mais qui se trouva être peu conforme au but.

Donc point de centralisation du gouvernement de toutes les colonies des Indes-Occidentales sous le même chef; au contraire, la division en deux gouvernements, comme elle est admise en principe dans les règlements gouvernementaux en vigueur, doit être maintenue. Mais il y a une autre chose sur laquelle il faut insister, c'est le rétablissement des droits que les colonies ont possédé durant un siècle et demi; c'est le retour aux principes vraiment libéraux qui se trouvent déposés dans les lois que les Provinces-Unies promulgèrent aussi pour les Indes-Occidentales, qui, sous la protection de ces lois, ont joui d'un degré de prospérité, dont hélas! la mémoire seule a survécu.

Ceux qui sont initiés à l'histoire de nos colonies comprendront aisément ce que nous avons en vue ici. A l'exemple de Surinam et des puissances coloniales voisines, il faut remettre en honneur l'ancien principe, par lequel une participation réelle au règlement de leurs intérêts fut accordée aux habitants. Suivant le règlement gouvernemental en vigueur, les Etats-coloniaux tels qu'ils existent à Surinam et qui sont élus par les habitants qui payent une certaine somme d'impôts directs, sont remplacés pour la colonie de Curaçao par un Conseil colonial comme corps représentatif, dont les membres sont nommés par le Roi sur une présentation de deux candidats faite par le Conseil.

On sait qu'originellement on avait proposé le même système dans le premier projet de réglementation du gouvernement, tant pour Surinam que pour les îles des Indes-Occidentales. Dans le § 3 de l'Exposé des motifs accompagnant le projet de 1851, le Gouvernement écrivait: »La proportion de la population (dans les Indes-Occidentales) offre des garanties assez solides pour le maintien de l'autorité légitime, qui gagne en force à mesure qu'un plus grand nombre d'habitants sont appelés à la soutenir." L'importance de cette dernière phrase est trop évidente pour que nous ayons besoin l'indiquer ici au lecteur.

Quatre années plus tard, en 1855, un autre projet de règlement fut présenté aux Etats-Généraux. Le Gouvernement parut persévérer dans son intention; il ne recula pas, mais entièrement dans l'esprit de la manière de voir qu'il avait embrassée en 1851 pour le bien-être de la colonie, il écrivit, en 1855, dans le § 3 de son Exposé des motifs en termes plus énergiques: »La proportion de la population offre des garanties assez solides pour le maintien de l'autorité légitime, et dans ces circonstances on peut admettre avec quelque

» sécurité que la coopération des habitants à la réglementation de
 » leurs intérêts pourra exercer une influence salutaire sur la destinée
 » des îles des Indes-Occidentales. »

A peine la population des colonies fut-elle instruite des intentions du Gouvernement, qu'elle manifesta publiquement son approbation, qui se fit bientôt connaître dans des requêtes à la Seconde Chambre des Etats-Généraux. Plus tard aussi, avant et pendant la délibération des projets de loi présentés de nouveau, mais considérablement modifiés, à la session de 1864/65, il s'éleva du sein de la population de Curaçao des voix plaidant devant nos Représentants pour l'application des mêmes principes libéraux, mis en pratique chez ses voisins, et dont l'application avait été recommandée chaleureusement en 1848 et plus tard dans plus d'une brochure. Nous rappelons ici les écrits déjà mentionnés de M. A. H. Bisschop Grevelink, dont les principes vraiment conservateurs sont presque passés en proverbe, mais à qui on ne peut refuser l'honneur d'avoir plaidé, avec toute l'énergie de son éloquence, pour le principe libéral assurant aux habitants une part réelle dans la réglementation de leurs intérêts.

Les projets de loi, réglant le gouvernement dans les Indes-Occidentales, présentés plus tard et débattus dans la session de 1864/65, étaient, comme nous l'avons indiqué déjà légèrement, considérablement modifiés. La différence principale avec les projets antérieurs de 1851 et '55 se rapportait à la représentation. Le Gouvernement était revenu sur sa manière de voir. Seulement pour Surinam, il jugea désirable de créer un corps représentatif; toutes sortes de difficultés d'une nature locale l'empêcherent d'appliquer le même système pour les îles. Le Conseil colonial d'alors et le Gouverneur avaient été consultés sur les projets de loi présentés antérieurement; tous deux s'étaient prononcés d'une manière décidée. On ne jugeait la population pas encore mûre pour se gouverner elle-même, tandis qu'on attendait d'un conseil colonial, tel qu'on l'avait proposé, plus de salut pour la colonie qu'un gouvernement représentatif ne pourrait lui apporter. Le Gouvernement crut devoir plier devant les difficultés locales et satisfaire au désir du Conseil colonial.

„Certes”, écrit-il, „la composition de ce Conseil, quelque important que soit ce point, n'est pas tout. Ce Conseil ne donnera plus seulement des avis à l'avenir, il agira et règnera de concert, et il le fera publiquement. L'opinion publique le jugera dans la presse libre. C'est là qu'on trouve des garanties solides. Si la tentative réussit à Surinam où les circonstances sont opportunes, et que dans la

population de Curaçao et des autres îles, il se manifeste un désir véritable d'une participation directe à l'élection de ses représentants, il viendra un temps où ce désir sera satisfait."

Le Gouvernement et les Etats-Généraux se montrèrent, quant à ce point cardinal, parfaitement homogènes et sanctionnèrent le règlement, en vigueur encore à présent et qui dans quelques années verra son cinquième lustre.

Y apportera-t-on à présent un changement? Il y en a qui le déconseillent, en craignant qu'il n'aura pas la moindre influence salutaire sur la prospérité de la colonie. On croit que, s'il fallait en avoir la preuve, Surinam elle-même pourrait la fournir à présent. Le corps représentatif de cette colonie, demande-t-on, a-t-il fait plus ou mieux que le corps gouvernemental — le Conseil colonial — de la colonie de Curaçao? La situation depuis 1865 a-t-elle donc si considérablement changé? Les mêmes motifs qui ont amené les Etats-Généraux et le Gouvernement de la mère-patrie à établir un autre système pour Curaçao que pour Surinam, ne sont-ils plus valables? Le Conseil colonial, composé d'habitants qui acceptent leur qualité de membre plutôt inspirés par le sentiment de devoir que par l'ambition, ne donne-t-il pas assez de garanties pour la prospérité de la colonie, pour autant qu'elle peut être obtenue par des lois et des ordonnances?

Nous ne voulons pas nier l'importance de ces questions, qui, si on leur donne une réponse affirmative, devraient faire maintenir l'état actuel. La preuve qu'on veut tirer de Surinam, n'est pas recevable à nos yeux. Les situations et les intérêts y diffèrent beaucoup de ceux du Gouvernement de Curaçao et dépendances; la population de la colonie de Curaçao a de tout autres idées que celle de la colonie Surinam, et celui qui se donne la peine de se tenir au courant de l'opinion publique, devra reconnaître que le voisinage des républiques du Vénézuéla, de la Colombie, de St. Domingue, etc. a exercé une influence forte et salutaire sur l'esprit du peuple, et que la classe aisée n'y est pas inférieure à celle de l'Europe. Et celui qui a, sans prévention, fait connaissance avec les requêtes respectables, qui lors du vote du règlement gouvernemental actuel furent présentées aux Etats-Généraux par les citoyens de Curaçao, doit rendre hommage à l'esprit du peuple, au patriotisme et à la connaissance des intérêts publics, qui y dominent et qui offrent assez de garanties pour que l'électeur, dans son élection, et l'élu, dans ses fonctions, mettent le bien public au-dessus de toutes choses. Nous ne pouvons donc nous expliquer pourquoi on a refusé aux habitants de Curaçao, qui ne

sont pas moins développés que ceux de Surinam, ce qu'on a accordé à Surinam, — une représentation par la population.

Sans doute, le Conseil colonial, dans sa composition d'autrefois et d'à présent, a manifesté une activité fructueuse, il donne des garanties qu'on veille au bien-être et à la prospérité de la colonie, mais il n'en reste pas moins corps gouvernemental, à la composition duquel la coopération des habitants est restée étrangère. L'institution et son maintien sont un pas en arrière; l'abandon d'un système dont le Gouvernement disait en 1851: *que l'autorité gagne en force, à mesure que les habitants établis sont appelés à la soutenir*; d'un système dont le Gouvernement en 1885 admettait avec sécurité, *qu'il aurait une influence salutaire sur le sort des colonies des Indes-Occidentales*; la condamnation enfin *des anciens principes de 1682*, qui, selon la déclaration du Gouvernement lui-même, contenait *un système, étroitement lié à la prospérité de la colonie*.

Les principes de 1682 sont déposés dans la charte de cette année. » Chacun des habitants, — y lisons-nous — „des provinces mentionnées (les Provinces-Unies) aura le privilège de prendre possession de terrains, dans les colonies susdites, de les cultiver à son propre avantage et selon son bon plaisir, d'y faire le négoce, d'en retourner avec sa cargaison où bon lui semblera.

» A tous les colons et habitants sont octroyées pour le temps de dix années consécutives, indistinctement, exemption et immunité de toutes charges.

» Tous ceux qui s'établiront par la suite dans les susdites colonies, auront pour les mêmes dix années, la même liberté et exemption.

» Les dites dix années étant écoulées, on n'aura pas le droit de lever d'autres charges ou impôts que ceux de 50 livres de sucre pour tout habitant, tant blanc que nègre, pour capitation annuelle, et 2¹/₂ pourcent de la valeur de toutes les marchandises qui seront envoyées dans ces pays, sauf le cas de nécessité, et en même temps du libre consentement du Gouverneur et du Conseil politique, qui sera formé à cet effet par les colons eux-mêmes et formé des meilleurs d'entre eux.

» La Compagnie ne pourra procéder rigoureusement pour la rentrée de ses dettes.

» Chacun a le privilège de s'établir pour sa personne, sa famille et ses biens dans la susdite colonie, mais il a aussi la permission d'en sortir en tout temps avec ses esclaves, bêtes et autres biens meubles.

» Et afin que les colons et les planteurs, de même que les habitants de ces pays, faisant le commerce avec eux, soient parfaitement sûrs que les susdits privilèges seront effectivement exécutés,

le Gouverneur et le Conseil politique, qui seront institués ci-après, seront tenus, selon leur serment, de veiller à ce que point d'infractions ne soient commises à cet égard.

» Les Conseillers susdits seront choisis parmi les plus notables, les plus sages et les plus modérés parmi les colons, par la majorité des voix de tous les colons.

» Dans les délibérations du susdit Conseil politique il sera voté par majorité des voix et le dit Gouverneur n'aura qu'une voix, mais en cas de partage il sera décidé conformément à l'avis du Gouverneur. »

Voilà les principes qui servaient de point de départ à nos ancêtres. Et il faut reconnaître en opposition flagrante avec le gouvernement colonial actuel, qu'ils n'ont pas craint d'ériger en loi le principe de représentation; qu'ils ont recommandé avec une libéralité réelle, le vrai moyen de protection et d'encouragement des intérêts des colons. Les institutions libérales du législateur de 1682 ont fait prospérer dans la Guyane l'agriculture, et dans les îles peu fertiles des Indes-Occidentales le commerce, tous deux à un degré qui excita l'admiration et l'envie du voisin. Liberté de venir ou de sortir, de négocier, de défricher des terrains, exemption d'impôts pour dix années avec la certitude que, ce temps étant écoulé, il ne sera levé qu'une somme insignifiante sous forme d'impôts. C'étaient là les vrais moyens de favoriser la colonisation; la population s'accrut par conséquent chaque année, sans que le Gouvernement eût à s'occuper de la direction des associations; les déserts se changèrent en champs fertiles, des rochers nus en riches dépôts, et au lieu d'avoir besoin de subventions de la mère-patrie, les colonies ne contribuèrent pas peu à augmenter la richesse nationale.

Le système de 1682 avait l'influence la plus favorable sur l'état de la colonie, et ce n'est pas la modification, mais le changement entier de cette forme de gouvernement depuis 1815, qui est un signe notable du temps et qui a contribué puissamment à la décadence des possessions néerlandaises dans les Indes-Occidentales. Un retour vers les anciens principes sous forme d'épreuve — il va sans dire en tenant compte des circonstances nouvelles — nous semble une exigence juste, conformément à l'avis du Gouvernement, qui écrivit en 1851 dans son Exposé des motifs, *qu'il voulait faire revivre les anciennes institutions*, tandis qu'il fit la déclaration remarquable, dans son Exposé de 1855, qu'il juge utile, *en projetant un nouveau règlement gouvernemental, de revenir aux institutions sous le régime desquelles ces possessions ont joui de prospérité et de bien-être.*

Si, en consultant l'histoire, on ne peut trouver de fondement suffisant pour maintenir le système actuel, il y a d'autres choses encore auxquelles il faut faire attention pour augmenter le bien-être de la colonie. Nous voulons dire: 1°. entretenir des relations cordiales avec les Gouvernements voisins; 2°. entreprendre des travaux publics utiles; 3°. encourager, dans l'esprit des principes de 1682, diverses branches de commerce et d'industrie, et l'exploitation des sources existantes de l'industrie; et 4°. profiter, plus que cela n'a été le cas jusqu'ici, des circonstances climatologiques favorables de la colonie.

Le premier point est d'une nature délicate. La source principale de la prospérité est le commerce, qui, dans les derniers temps, est resté dans un état languissant. »Un seul regard sur les chiffres du produit des droits d'entrée,» écrit à bon droit la Commission pour le dock dans son rapport (inséré dans le journal de Curaçao du 30 janvier 1885, n°. 4), »nous fait voir quels pas de géant le mouvement commercial fait en arrière. En 1874 ce produit de 1 % d'entrée monta à fl. 75,057, en 1879 à fl. 50,744; et en 1883, pour 1¼ % d'entrée à fl. 41,519, équivalant à un produit d'environ fl. 33,500 de droits d'entrée à 1 %.»

Plusieurs circonstances ont donné naissance à cet état déplorable des choses ou l'ont maintenu jusqu'ici. La susdite Commission pour le dock démontre comment, par les circonstances modifiées, le commerce de Curaçao a perdu sa raison d'être. »Ce que l'île produit pour l'exportation», écrit-elle, »est à peine digne de mention. L'importation pour la propre consommation n'est pas suffisante pour justifier l'existence de Curaçao comme place de commerce, et, en outre, par la diminution croissante de la prospérité, cette importation diminue continuellement. C'est seulement comme entrepôt pour le commerce européen et américain, tant pour celui des états du nord-est de l'Amérique au Sud et des îles, que surtout pour celui, du Vénézuéla et de la Colombie, que Curaçao peut prendre une position favorable dans le monde commercial. Il n'est pas nécessaire de répéter ici que, par suite des relations augmentées et accélérées par la vapeur et l'électricité, le commerce intermédiaire disparaît partout de plus en plus. C'est le cas ici dans une mesure plus qu'ordinaire. Quand, lors des révolutions qui se succédèrent presque sans interruption dans le Vénézuéla, le commerce européen et américain ne pouvait accorder de crédit à cette contrée, quand le manque de sécurité judiciaire y empêchait l'établissement de maisons de commerce européennes ou américaines, Curaçao, par sa position et la connaissance que ses marchands avaient des conditions sociales

de l'Amérique du Sud, était l'endroit par excellence pour un commerce intermédiaire. Mais quand, dans cette République, le gouvernement fut devenu plus fort et plus stable, la confiance dans son commerce s'accrut, de plus en plus des maisons de commerce étrangères s'y établirent, les vapeurs mouillèrent de plus en plus dans les ports du Vénézuéla, les maisons de commerce de l'Europe de l'Amérique envoyèrent leurs agents directement dans ces ports, sans se borner, comme par le passé, au commerce de Curaçao comme un intermédiaire."

La justesse de cette considération ne saurait être révoquée en doute; la Commission pour le dock croit même voir dans cette allégation » la cause principale de la décadence du commerce de Curaçao'', en opposition avec de ce qu'assure le Rapport gouvernemental de 1883, où il est dit que la cause principale de la décadence de ce commerce se trouve dans l'imposition, au Vénézuéla, de 30 % de droits d'entrée sur tout ce qui est originaire des Antilles.

Il serait superflu de rechercher de quel côté la balance de la vérité l'emporte. Indubitablement, on peut admettre que les temps de malaise que le commerce a dû traverser dans les derniers temps et même encore de nos jours, ne sauraient être attribués à une seule cause. Plusieurs facteurs y ont contribué, tant le malaise universel dont se plaint tout le monde commercial, les circonstances modifiées, que le droit différentiel qui est prélevé au Vénézuéla sur l'entrée des marchandises, venant des Antilles ou des Indes-Occidentales.

Inutile de s'étendre sur les suites plus ou moins funestes que ces causes diverses ont eues pour le commerce de Curaçao, mais il est certain que l'élimination d'une de ces causes aurait à coup sûr de bonnes conséquences.

A présent, ce qu'il y a de plus pressé à faire, c'est d'éliminer la cause nommée en dernier lieu. Mais comment y parvenir? Les relations diplomatiques entre les Pays-Bas et le Vénézuéla sont interrompues et cette circonstance qui empêche d'ouvrir des négociations entre les deux états, empêche l'abolition dudit droit différentiel.

Mais les relations diplomatiques ne peuvent-elles être reprises? La question est difficile. La Hollande ne peut pas faire le premier pas dans le sens d'une réconciliation et le Vénézuéla, de son côté, ne veut pas y procéder. Trouver le moyen de rendre possible, tout en maintenant l'honneur de la Hollande, la reprise des relations diplomatiques, voilà une tâche pleinement digne de l'atten-

tion de tous ceux qui portent intérêt à Curaçao. La Hollande, comme état de l'Europe, n'a aucun intérêt au Vénézuéla; au contraire, le commerce avec cet Etat est d'une grande importance pour Curaçao, et c'est en faveur de cette colonie que la Hollande doit avoir un représentant auprès du Gouvernement du Vénézuéla. Ce pays, riche et fertile, peut se passer de Curaçao, mais celui-ci a besoin du commerce avec le Vénézuéla.

Déjà le Gouvernement d'un autre état voisin, celui des Etats-Unis de la Colombie a montré par son exemple à quoi une intelligence cordiale entre les Gouvernements peut conduire. Or, dans le Journal officiel (Diario oficial) n°. 7040 du 11 mai dernier, une loi 65 de 1887 a été promulguée par laquelle plusieurs exemptions sont concédées et une autorisation est accordée au Gouvernement. L'art. 6 de cette loi autorise le Gouvernement de Colombie à lever, en cas d'opportunité, sur les marchandises importées des Antilles, outre les droits stipulés par un tarif, un droit différentiel de 30 pour cent.

Comme le commerce des Antilles est restreint à Curaçao et à l'île de Cuba, les conséquences de cette autorisation, au cas où le Gouvernement trouverait bon de s'en servir, pèseraient surtout sur le commerce de ces endroits. Or, un droit différentiel de 30 % sur les marchandises importées de ces ports, équivaldrait à une défense qui, absolument nuisible à ces ports, nuirait en même temps au petit commerce qui se fait avec Curaçao, c'est-à-dire par ceux qui manquent de moyens et de commodités pour lier des relations directes avec les marchés de l'Europe et des Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

Heureusement ce coup de grâce, menaçant les marchés des Antilles, fut détourné à temps, par suite de l'attitude ferme et digne de louange du Consul général des Pays-Bas, D. Lopez Penha, Jr. Le journal de Curaçao du 22 juillet dernier put contenir le communiqué officiel » que le Gouvernement de la Colombie n'a pas » l'intention de donner suite à la loi sur l'imposition d'un droit » différentiel sur les marchandises venant des Antilles ».

Ce dernier fait démontre d'une manière éloquente quelle influence une intelligence cordiale entre le Gouvernement de Curaçao et celui des états voisins peut exercer sur la prospérité de notre colonie. Puisse une intelligence cordiale se renouveler avec le Gouvernement du Vénézuéla. Puisse bientôt un traité d'amitié, de commerce et de navigation se conclure, en vertu duquel il ne pourra être prélevé de plus grands droits à l'entrée dans le territoire du Vénézuéla, de quelques articles que ce soit, originaires des pays

sous la domination de S. M. le Roi des Pays-Bas, et réciproquement, que ceux qui sont payés pour de pareils articles provenant des autres pays étrangers les plus favorisés, les colonies néerlandaises hors de l'Europe étant regardées comme se trouvant sous la domination de S. M.

A la formation ou au maintien d'une entente cordiale avec les Gouvernements voisins il faut ajouter le soin d'importer des monnaies d'argent et de fixer un tarif pour les monnaies étrangères d'or ¹⁾; de créer des institutions et de construire des travaux, dont l'importance et la nécessité absolue sont reconnues et plaidées par le commerce et la navigation.

L'institution d'une banque de commerce à Curaçao mériterait bien d'être un objet de délibération, en ce qu'elle conduirait à simplifier l'administration actuelle, tandis que le Gouvernement lui-même peut faire servir la banque à ses intérêts.

Nous ne faisons que donner ici l'idée sans entrer dans des détails.

Quant à l'exécution des travaux publics, le Gouvernement colonial, d'après ses propositions, paraît déjà vouloir marcher dans cette direction. A l'occasion des délibérations relatives au budget pour 1886, il déclara avoir la conviction qu'un grand intervalle sépare l'illusion d'un Singapore occidental et l'opinion que pour Curaçao des jours de prospérité ne reparaitront plus, que Curaçao n'a pour ainsi dire plus d'avenir. » On veut aller de pair avec ceux qui veulent suivre le chemin du juste milieu; qui par l'ouverture du canal de Panama ne se promettent pas monts et merveilles, mais qui ne croient pas non plus que cet événement n'aura pas d'influence salubre sur le commerce et la navigation de notre colonie". Aussi, le Gouvernement „désire contribuer, de tout son pouvoir, à établir en temps opportun tout ce que peut assurer les avantages d'un mouvement de commerce plus vif. Si l'on voulait attendre, avant d'entreprendre des travaux nouveaux, dont l'achèvement demande des années, jusqu'à ce que leur nécessité absolue soit comprise et plaidée par le commerce et la navigation, on comprend que ce serait trop tard, et la route commerciale prendrait en attendant une autre direction, au désavantage perpétuel de notre colonie".

¹⁾ Voir une correspondance particulière, insérée dans le „N. Rotterdamsche Courant" du 14 Déc. 1887 et l'étude de M. H. J. Smidt dans la revue „De Economist", 1885, I p. 281 et suiv.

„Personne ne peut prédire l'avenir. Quel sera le sort de nos colonies? Les attentes favorables des uns seront-elles accomplies, ou les tristes prévisions des autres seront-elles réalisées, qui nous le dira? Mais certes, la situation est critique pour la colonie, et tous ceux qui lui veulent du bien, doivent être remplis de pensées sérieuses pour la conservation de sa prospérité. Peut-être le commerce de Curaçao ne pourra-t-il pas se relever de l'état de décadence où il se trouve; peut-être aussi les sombres prédictions des uns seront-elles accomplies. Mais aussi longtemps qu'il n'y aura pas de certitude à cet égard et qu'il n'y aura pas de motifs fondés pour l'admettre, le Gouvernement ne s'abstiendra pas de proposer des mesures qui, si les affaires actuelles prennent une tournure quelque peu favorable, répondront aux exigences d'un commerce renaissant et pourront assurer la prospérité de la colonie. Or, ne vaut-il pas mieux faire tout le possible pour rendre le commerce florissant et la navigation animée, tâcher de recueillir autant de fruits que possible de l'ouverture du canal de Panama avec la chance de se trouver plus tard peut-être déçu et dupé, que de ne rien entreprendre d'important, d'épargner l'argent et la peine, pour s'attirer peut-être plus tard la reproche qu'on aurait pu sauver Curaçao de sa ruine, si, au lieu de rester là les bras croisés et de se livrer au découragement, on avait manifesté ses forces et son esprit entreprenant?"

Cependant, il n'est pas nécessaire de se presser; le percement de l'isthme de Panama exigera encore beaucoup plus d'années de travail que le grand entrepreneur ne l'a cru. Mais, comme la prévision se réalisera que la route commerciale vers la côte occidentale de l'Amérique, de la Chine, etc. sera un jour abrégée, soit par le canal de Panama en cours d'exécution, soit par quelque autre chemin, Curaçao, par sa position favorable, en profitera. Et si, pour le présent, on ne doit pas y sacrifier de grandes sommes, il ne faut pas perdre de vue que les capitaux et les projets doivent être prêts pour pouvoir commencer en temps opportun.

Il faut donc apprécier le fait que le Gouvernement colonial ne se borna pas à de paroles, mais qu'il en vint à des actes. En premier lieu il porta son attention sur le port. «La baie de S^{te} Anne", écrit-il à bon droit," est appelée quelquefois avec raison l'artère de la colonie. Sans son vaste port, point de vie commerciale, point de prospérité pour Curaçao. Qu'est ce qui peut être plus à propos, plus propre au but et en tout temps plus facile à justifier que de mettre et de tenir ce port en bon état". Par suite du percement de l'isthme de Panama, non seulement plus de vaisseaux, mais aussi de

plus grands vaisseaux pourraient mouiller dans le port. Non seulement par sa position favorable et sa sécurité, le port de Curaçao offre des avantages à la navigation plus grands que ceux de la plupart des Antilles, mais il est protégé par le pavillon hollandais et assure par là à tous le droit et la liberté, l'ordre et la sécurité.

Dans la conviction qu'on ne peut entreprendre tout à la fois et qu'il faut commencer par le plus urgent, des propositions furent faites et approuvées pour élargir le port et son embouchure.

Si ce travail était indubitablement » de première urgence », le Gouvernement colonial comprit à bon droit que par là le premier pas serait fait dans la direction désirée. „Si l'on pouvait”, ajoute-t-il à ses propositions, „par la suite du temps joindre quelque chose à ces avantages et inviter la navigation à se diriger de ce côté, il faudrait favoriser l'établissement d'une union par le moyen d'une ligne télégraphique avec le monde commercial, la construction de magasins de charbons et d'un bassin de radoub.”

La question de la construction d'un bassin a été amplement discutée; des projets en furent dressés; l'ingénieur M. C. J. van Doorn a été chargé par le Gouvernement colonial d'examiner les endroits du port pouvant être pris en considération pour la construction d'un pareil bassin.

Dans *l'Opmerker* (l'Observateur), organe de la Société „Architectura et Amicitia”, journal pour les arts plastiques et les sciences techniques du 27 septembre 1884, il a paru un article, signé V. D. Dans son rapport au Gouvernement colonial le dit ingénieur recommande le terrain dans le Schottegat près de la poudrière (qui serait alors déplacée) comme le meilleur endroit; les dépenses pour la construction de ce bassin sont évaluées à environ un million de florins. Une commission fut nommée en 1884 par le Gouverneur pour lui faire un rapport. Ce rapport de la Commission, dont MM. A. Jezurun et Harry Barge firent partie, a été publié dans le Journal de Curaçao du 30 janvier 1885, n°. 4. Il y est dit qu'il n'y a aucun doute qu'un bassin de radoub attirerait toujours des navires, ranimerait le mouvement commercial et profiterait ainsi au bien public, mais que comme placement lucratif d'argent, la commission ne peut le recommander. „Avec les sombres perspectives”, écrit-elle, „qui sous tous les rapports existent dans notre colonie, tant pour le commerce que pour le mouvement commercial, tout ce qui peut tant soit peu améliorer les chances de l'avenir est une action d'utilité publique. Si l'on juge qu'un bassin est une des conditions d'un meilleur avenir, la construction est une affaire d'utilité pu-

blique par excellence, mais l'exécution par le Gouvernement, soit avec exploitation gouvernementale, soit avec une exploitation concédée à des particuliers, est selon nous le seul moyen d'atteindre ce but."

Il y a déjà plus de trois ans que la Commission a rédigé ce rapport important et appuyé par des motifs. Les projets étaient là, mais l'exécution se fait attendre jusqu'ici. La question semble permise, si on est bien généralement convaincu de la haute importance d'un bassin de radoub. La rapidité qu'on a su imprimer aux vaisseaux à vapeur, a diminué les distances. Les cas d'avaries si grandes, qu'on se verrait forcé d'entrer dans le dock, se présenteront rarement. On préférera peut-être faire voile vers un des ports voisins de l'Amérique du Nord.

Quoiqu'il en soit, comme le percement de Panama est encore un événement lointain, une grande hâte n'est pas nécessaire. La question d'un bassin, de dépôts de charbon, de débarcadères spacieux et sûrs, le projet et l'exécution de ce qui peut attirer la navigation vers le beau port de Curaçao — pour tout cela on pourra demander la sympathie d'un gouvernement colonial éclairé.

Remarquons ici que déjà d'autres travaux publics sont entrepris et exécutés par le Gouvernement.

Jusqu'ici le port de Curaçao était presque exclu du monde commercial, il n'offrait pas l'occasion d'être en relation par voie télégraphique avec le mouvement commercial de toute la terre, mais le discours d'ouverture, prononcé par le Gouverneur dans la dernière session du Conseil, a fait connaître que la perspective d'être relié télégraphiquement avec d'autres pays s'est réalisée, pour autant que la concession, accordée à cet effet au Comte d'Oksza, a été acceptée et que le capital de garantie, stipulé pour l'exécution, a été versé par lui.

Dans ce même discours il a été aussi question d'un autre travail. Le curage de l'embouchure du „Spaansche water" a été terminé; l'entrée du canal est devenue de 2 mètres plus profonde que suivant le plan originaire. Des vaisseaux de guerre et d'autres, d'un tonnage et d'un tirant d'eau tels que l' „Atjeh" et „Koningin Emma der Nederlanden" peuvent à présent entrer dans le canal, quand, durant les mois où les vents du Sud et du Sud-ouest rendent la baie de Curaçao dangereuse, une quarantaine est jugée nécessaire.

Celui qui porte quelque intérêt à notre colonie, ne peut s'empêcher faire observer avec quelle précision ce communiqué officiel fut caractérisé, dans le „Vaderland" du 15 juin dernier, comme

„totalement inexact”, par un écrivain, qui a été employé à relever trigonométriquement la dite embouchure, le port, „le spaansche water” et la baie de Curaçao. Cette exploration aurait été faite par ordre du Commandant de l’ „Atjeh”, stationné alors dans les eaux de Curaçao, principalement par suite du résultat qu’une enquête rapide avait produit et qui avait démontré, avant que l’Atjeh eut pu fournir la preuve de pouvoir entrer dans le port, que l’extrémité du port se trouvait barrée par un récif étendu de coraux, sans qu’on pût toutefois constater si l’embouchure avait été suffisamment élargie en septembre 1886. La suite en aurait été que l’Atjeh n’est pas entré dans le port et que l’eau navigable n’est pas relevée trigonométriquement.

„Ces relevés, dont des copies ont été envoyées au Gouvernement de Curaçao”, ainsi écrit X, expert comme il semble, dans le „Vaderland”, „démontrèrent clairement que sans une multitude de bouées cette eau n’était nullement propre à la navigation; que, dans l’état actuel (novembre 1886), après l’éloignement de ce récif, elle serait seulement navigable pour de petits vaisseaux, parce que le „Spaansche water” n’offre qu’un espace restreint pour tourner à l’ancre, ou, après qu’un navire est entré dans le port, pour manoeuvrer convenablement en le quittant sous vapeur. Même après les susdites améliorations, il ne peut être question du port pour des vaisseaux d’un tonnage et un tirant d’eau tel que le type „Atjeh”.

„En même temps, on eut lieu de croire provisoirement que l’étroite embouchure du port s’ensablait peu-à-peu, et on prépara les moyens de l’examiner, comme le temps manquait pour prouver cette supposition.

„Le port de quarantaine qu’on donne pour entièrement achevé et praticable, paraît donc demander encore plusieurs mois de travail; et même alors ce port est seulement propre à recevoir des vaisseaux de guerre du tonnage de nos vapeurs à hélice de 4^{ième} classe, mais les vaisseaux marchands à vapeur qui visitent Curaçao et qui tous sont plus grands et qui tirent plus d’eau, n’entreront jamais dans ce port de quarantaine”.

Cette dénégation de la vérité officielle fut à son tour contredite par le commissaire du port, l’amaneur à Curaçao, M. P. de Gorter; selon lui le communiqué officiel s’appuie sur la situation réelle du canal; il se déclare disposé, le cas échéant, à conduire dans le port et à en faire sortir le vapeur „Koningin Emma der Nederlanden” sans aucun dommage, et à lui indiquer, dans toutes les circonstances, un mouillage sûr. „Cette déclaration” — écrit le dit

employé — „est fondée sur une enquête personnelle de l'embouchure du canal et sur la justesse, que j'ai lieu d'admettre, des lamanages qui sont indiqués sur la carte, dressée par les officiers du vapeur „Atjeh” et envoyée par le Commandant de ce navire au Gouverneur de la Colonie” (Voir le „Vaderland” du 28 et du 29 août derniers.)

Cette réponse de M. de Gorter ne resta pas sans réplique; dans le „Vaderland” du 11 et du 12 Septembre derniers, X revint à la charge et maintint ses communications précédentes.

Nous nous réjouissons de ces dénégations. L'affaire mérite bien un examen approfondi pour que la pleine lumière se fasse à ce sujet. Si le Gouvernement colonial n'est pas bien informé sur cette affaire, nous aurions peur des suites fâcheuses que la foi absolue dans les communiqués officiels aurait inévitablement pour les vaisseaux de notre Marine, qui, ayant des malades à bord, entreraient dans les passes soi-disant sûres de la baie de Curaçao et du „Spaansche water.”

Quant au port de quarantaine, on a discuté la question de savoir si l'endroit pour un établissement de cette nature était bien choisi. Comme il est situé directement *au-dessus du vent* de la ville, le vent de la baie de Curaçao et du „Spaansche water” souffle sans interruption dans cette direction, et, par conséquent, on ne saurait choisir de meilleur endroit pour introduire et transporter des maladies épidémiques dans Willemstad. Nous espérons que l'œil de ceux qui n'ont pas de connaissances techniques, en parcourant la carte de l'île, s'y sera trompé. Certes, ce travail qui a entraîné tant de frais, n'aura été entrepris qu'après avoir entendu l'avis du Conseil médical.

Nous avons mentionné en troisième lieu l'encouragement à donner à diverses branches du commerce et de l'industrie ou de l'exploitation des sources d'industrie existantes.

Il va sans dire que nous ne perdons pas de vue ici les principes libéraux de 1682. Le seul encouragement que le Gouvernement puisse ou doive accorder à quelque branche d'industrie, c'est de briser les obstacles qui l'entravent, de lui donner toute liberté possible d'agir. Toute autre manière de s'immiscer de la part du Gouvernement reste sans résultat et amène une dissipation des deniers de l'état, ou bien le résultat est nuisible, comme dans le cas de l'établissement de compagnies, sociétés et autres réunions jouissant de monopoles.

„Le véritable encouragement”, dit M. Benjamin Constant, „pour tous les genres de travail, c'est le besoin qu'on en a. La liberté

seule est suffisante pour les maintenir tous dans une salubre et exacte proportion. Il est fort inutile que l'autorité se mêle d'encourager ce qui est nécessaire. Il lui suffit de ne pas l'entraver."

Dans la colonie de Curaçao, comme partout ailleurs, le vrai moyen de développer la prospérité publique se trouvera bien dans ce que nous venons de citer. Mais, il est regrettable que la colonie n'ait pas beaucoup de sources d'industrie. Curaçao a la liberté du commerce, nous n'avons pas de manufactures indigènes; il n'est donc pas question de protection de la part de l'autorité. Et pourtant le Gouvernement de la mère-patrie peut rendre un grand service à la colonie, en encourageant une des branches, peu nombreuses, d'industrie. Curaçao, Bonaire et St. Martin sont riches en sel. Quant à Curaçao, „la production du sel", écrit le professeur Martin, le voyageur le plus récent dans la colonie, „qui a lieu dans les endroits isolés des lacs intérieurs par l'évaporation, est d'une grande importance, et quelquefois elle forme le revenu principal d'une plantation, de sorte qu'on parle de plantations de sel, et que le planteur cesse d'être *planteur*."

Les chiffres des droits de sortie sont là pour le prouver.

Les exportations pendant la période de 1877—86 ont donné le résultats suivant:

	pour Curaçao.	pour Bonaire.	pour St. Martin.
1877	43.781 Barils.	90.230 H. L.	188.980 Barils.
1878	75.346 "	48.902 "	27.013 "
1879	39.070 "	68.894 "	1.999 "
1880	37.363 "	61.760 "	11.317 "
1881	43.235 "	34.075 "	31.708 "
1882	47.889 "	51.500 "	137.640 "
1883	2.302.062 Litres.	48.208 "	164.139 "
1884	3.498.200 "	46.924 "	117.737 "
1885	3.405.060 "	65.139 Barils.	97.418 "
1886	987.536 "	9.525 "	157.466½ "

Si cet article, *quand* il est originaire d'une colonie néerlandaise, n'était pas sujet dans la Hollande à des droits et à des accises, tout comme s'il était d'origine étrangère, l'industrie du sel pourrait prendre un grand essor dans la colonie, et les vaisseaux naviguant entre les ports hollandais et la colonie, pourraient aisément prendre cargaison de retour.

Nous avons déjà parlé en passant d'une autre industrie, qui a fait prospérer la colonie et le fait encore: nous voulons dire l'exploitation de la chaux phosphatée.

Nous ne pouvons pas nous refuser d'insérer ici ce que nous

trouvons dans un article: » Les intérêts commerciaux de la Société pour l'exploitation du phosphate d'Aruba », publié dans l'«Amsterdamsche Courant» du 1^r avril 1884, n^o. 79.

» Parmi les entreprises importantes d'Aruba, sur lesquelles les regards des négociants hollandais doivent se fixer, se trouve en premier lieu l'exploitation de la chaux phosphatée. Aucun étranger ne visite l'île à présent, sans faire, si son temps le lui permet, une tournée à Seroe Colorado pour y faire une inspection des travaux.

» Le long du chemin récemment construit depuis Oranjestad jusqu'à Savonet, il arrive, soit à cheval, soit en voiture, en relativement peu de temps au lieu de sa destination où l'attendent pour le dédommager de la fatigue d'un trajet de 3 heures, un accueil amical et une vue des plus importantes.

» A propos de Seroe Colorado, on peut poser les questions: Qu'est-ce ce lieu était autrefois? Qu'est-il à présent?

» Celui qui a fait, il y a quelques années, le trajet de Curaçao à Aruba, se souvient, après une nuit agitée, que la côte d'Aruba apparaît à l'horizon à la pointe du jour. En arrivant, il se trouva au coin sud-est de l'île. Qu'est-ce qui s'offrait alors à ses yeux? L'endroit le plus misérable au monde; des terrains rocailleux, nus, unis, noirs, creusés, et plus loin, une montagne fort nue et escarpée. C'était Seroe Colorado et ses environs immédiats. Cette première impression d'Aruba était loin d'être encourageante, le voyageur se sentait accablé en voyant un terrain désolé, où ni homme, ni animal, ni végétal ne pouvaient vivre ou prospérer, mais que la mer agitée ourlait d'une bande d'écume blanchâtre.

» Retournez à présent à Aruba, visitez cette île jadis si désolée et inhospitalière et voyez ce que l'industrie et la persévérance peuvent effectuer. Cet endroit est non-seulement habité, mais cette population est aussi fort industrielle, il y a là vie et mouvement. Dans le lointain se montre au regard un groupe de maisons et de dépôts, tous en bois; dans la direction de la baie de St. Nicolas où quelques trois-mâts sont mouillés, vous voyez arriver le train à toute vitesse; au débarcadère et sur le terrain de l'exploitation, partout règne la plus grande activité. Vraiment, il ne fallait pas seulement de l'argent, mais aussi un grand esprit entreprenant et beaucoup d'énergie pour transformer un terrain si aride et si avare pour en faire ce qu'il est dans son état actuel. Alors que la plupart des grandes entreprises ne réussissent pas du tout dans les Indes-Occidentales, ou bien, une fois fondées perissent bientôt, faute d'une bonne intelligence, l'exploitation

du phosphate d'Aruba fait exception et d'une manière bien honorable et éclatante.

» Une esquisse si rapide ne permet pas d'indiquer tout ce que la Société de l'exploitation a effectué tant à Seroe Colorado que dans la baie de St. Nicolas. On peut se faire une idée de l'activité à Seroe Colorado en apprenant que 300 hommes, terme moyen, y trouvent à s'occuper, que deux remarqueurs et trois locomotives y fonctionnent et qu'un navire de 300 tonneaux peut être chargé à plein au môle de la baie de St. Nicolas. Dans une année (octobre 1882—octobre 1883) 72 navires chargés de chaux phosphatée partirent d'Aruba pour l'Europe; il n'est donc pas étonnant qu'après cette date un dividende assez rond fût payé aux actionnaires, à leur grand contentement.

» Mais comment était le sort des ouvriers? Etaient-ils contents aussi? Oui, et pour preuve de cela, il faut dire qu'on n'a jamais fait de grève à Seroe Colorado et que, quand il y avait demande d'ouvriers pour ailleurs, aucun Arubien n'a quitté le sol natal. Et pourquoi seraient-ils mécontents? N'étaient-ils pas traités par la direction avec la plus grande bienveillance? Ne recevaient-ils pas chaque semaine le salaire auquel ils avaient droit? Ne leur fournissait-on pas les vivres nécessaires presque au prix coûtant, et en cas de maladies, n'étaient-ils pas soignés convenablement aux frais de la Société d'exploitation, à Seroe Colorado ou ailleurs? Il est arrivé des sinistres et pourquoi pas? Les indigènes ne reculent pas aisément les uns devant les autres, et les trains pas non plus, il y a eu des collisions et Pluton triompha. Que fit la Direction? Les blessés furent transportés dans le plus bref délai possible à Oranjestad ou à Curaçao, et par ce prompt secours on réussit à les guérir presque tous. A la différence des habitants de Curaçao et de Bonaire, qui durent travailler à l'étranger dans un climat humide, et qui y succombèrent, faute des soins nécessaires au corps et à l'esprit, les Arubiens, malgré toutes les misères de 1883, restaient conservés à leur famille et, même à l'occasion des plus grands désastres, ils ne manquèrent pas de secours corporels ou spirituels.

» Quand, en 1883, le scorbut apparut à Savonet, les ouvriers de la Société reçurent non-seulement les remèdes nécessaires, mais aussi des aliments spéciaux qui pouvaient contribuer à leur rétablissement, et il faut attribuer à ces bons soins le fait que personne n'a succombé à cette maladie.

» Répétons ce que je viens de dire: La Société de l'exploitation du phosphate à Aruba a bien mérité de cette île qui lui doit

beaucoup, et par conséquent il ne se trouvera personne à Aruba, aimant son sol et ses habitants, qui ne fasse des vœux pour le bien-être actuel et futur de cette Société.

»Les droits énormes de concession que la Société doit payer au Gouvernement de Curaçao, porteront le coup de mort à cette vache à lait, si utile et si nécessaire à la colonie.

»Or, on se trouve obligé de chercher seulement le meilleur et le plus riche minéral phosphaté pour faire quelques bénéfices et pour faire tête à la concurrence terrible, qui menace la Société de la part de l'entreprise de St. Barbara. L'entreprise d'Aruba est à présent occupée à tuer la poule aux œufs d'or.

»Un ou deux œufs paraîtront bien, mais la source de prospérité qui promettait tant et rendait superflue la subvention de la mère-patrie à la colonie, cessera d'exister dans un bref délai.

»Si le Gouvernement des Pays-Bas a le bon sens de diminuer à temps les droits énormes de concession, pour mettre la Société de phosphate d'Aruba à même d'exporter le minéral d'un moindre aloi, en ce cas seulement on pourra faire de cette Société une source de recettes durable et peut-être inépuisable.

»Si on ne rend pas possible au plus-tôt l'exportation de phosphate d'un moindre aloi, en diminuant les droits, les mines seront englouties par la partie du phosphate, restée sans service et mise de côté, pour perdre dans peu d'années tout-à fait la propriété d'être exploitées.

»Les actes brutaux, déloyaux et illicites d'opposition de la part des intéressés dans la Société de phosphate de St. Barbara devraient prouver évidemment au Gouvernement des Pays-Bas la grande nécessité d'une diminution immédiate des droits de concession de l'exploitation de cet article d'Aruba, ces droits nuisant non-seulement à l'entreprise d'Aruba, mais procurant de très grands avantages à celle de St. Barbara qui lui fait une concurrence si redoutable."

Dans cette question nous ne nous mettons d'aucun parti, mais nous croyons avec l'auteur de cet article qu'en vue des intérêts véritables et bien-compris de la colonie et des avantages qui en résultent pour la mère-patrie et son commerce, l'état des Sociétés de phosphate mérite, tant quant à leurs droits qu'à leurs devoirs, l'attention sérieuse du Gouvernement. Pour bien juger les résultats de l'exploitation du phosphate les chiffres ci-dessous, empruntés aux rapports officiels des six dernières années, font preuve.

EXPORTATION DU PHOSPHATE.

ANNÉES.	ILE PETIT-CURAÇAO.		ST. BARBARA.		A R U B A.			
	Quantité de phosphate exp. M ³ .	Droits.	Quantité de phosphate exp. M ³ .	Droits.	Nombre des vaisseaux exportant le phosphate.		Droits.	Droits de concession.
					Nombre.	M ³ .		
		florins.		florins.			flo ins.	florins.
1881	15460	17600.37	4271	4899.17	11	7708.32	4067.07	61670.56
1882	7440	8704.80	6570	7686.90	47	27307.43	14359.83	218859.44
1883	2899	3468.33	52757.10	62934.—	63	39050.07	20512.58	312400.56
1884	3233	3880.16	—	65982.78	35	21494.11	11279.06	171952.88
1885	2266	2707.22	—	54346.91	30	20250.62	10619.68	162004.96
1886	4623	5526.16	—	22441.42	32	19448.33	10211.29	155586.64

La question ne peut être passée sous silence, si, à côté de l'industrie du sel et du phosphate, il n'y a pas d'autres branches d'industrie ou d'agriculture qui puissent faire prospérer la colonie. Hélas! la réponse n'est nullement encourageante. Les efforts du Gouverneur von Raders ont prouvé le peu de chance d'une culture avantageuse. Peut-être devrait-on prendre en considération de renouveler la culture des cocotiers, sur laquelle M. Bisschop Grevelink nous a fourni les plus amples renseignements. L'île de Saba ne serait-elle pas propre à la culture du quinquina?

Dans Bonaire seulement il y a une briqueterie, dont les Rapports coloniaux nous informent toujours qu'elle donne de bons résultats; cependant dans celui de 1886, il est dit qu'elle ne fonctionnait pas au commencement de cette année, mais qu'elle a repris ses travaux dans la seconde moitié de l'année.

Les travaux dans les mines de soufre à Saba restèrent interrompus, probablement faute du capital nécessaire.

L'espérance que les travaux dans les mines d'or d'Aruba seraient repris, ne s'est pas encore réalisée. L'exportation de l'or en 1879 monta à 38.59 kilogrammes. En 1881 on s'occupa peu de l'exploitation de cet article, „quoiqu'on croie généralement” — ainsi parle le Rapport colonial — „qu'elle doit fournir de bons résultats.” Dans le Rapport colonial de l'année précédente il est dit: »quoique les recherches des veines métalliques, depuis longtemps mises en oeuvre dans Curaçao, n'aient pas produit de résultats satisfaisants, les travaux coûteux exécutés dans la partie occidentale de l'île, ont paru légitimer l'attente d'un meilleur résultat.” Un rapport suivant mentionne que ces recherches ont cessé depuis quelque temps.

Par suite d'un ordre du Gouverneur de Curaçao, dans les mois de mars et avril 1884, il fut fait des recherches sur les minéraux de l'île

d'Aruba, importants pour l'industrie. Le rapport à ce sujet fut inséré dans le Rapport colonial de 1885 (III, Curaçao, Annexe B n°. 3). Il y est dit que l'intérieur et les hauteurs le long de la côte orientale de la partie septentrionale se sont formés successivement par la formation de la chaux, augite (probablement diorite), la formation d'ardoise et la syénite, tandis que la moitié méridionale est formée de syénite, d'augite, de la formation d'ardoise et de chaux. Le terrain inférieur est couvert, pour la plupart, d'alluvion. Dans la syénite et l'augite surtout, mais aussi dans la formation de l'ardoise, il se trouve des veines de quartz qui renferment de l'or, métal qu'on fouille depuis longtemps. M. le dr. Epp visita les plus grandes des mines existantes, mais aussi beaucoup de petites. Partout les fouilles avaient cessé, et dans les mines les plus profondes il y avait de grandes quantités d'eau qui y avaient pénétré. D'ailleurs il lui parut que les veines d'or avaient été fouillées en partie, et que beaucoup d'ouvrage avait été laissé à faire pour l'avenir. Les veines fouillées renferment aussi de petites quantités de fer sulfureux et d'oxyde de fer.

Près de Balasti il y a une mine qui a été fouillée pour du minéral de cuivre. La quantité trouvée de minéral de cuivre, de malachite etc. n'était suffisante pour encourager les entrepreneurs à fouiller la mine plus longtemps. Le dr. Epp examina les dites formations dans différentes directions, mais il n'y trouva pas de minéraux qui n'avaient pas été fouillés jusqu'ici et pourraient être utiles à l'industrie. D'un autre côté, il indique la fréquence de la syénite en blocs, qui surpassent parfois la dimension de 20 pieds et qui se trouvent surtout à l'intérieur de la moitié nord de l'île, et aussi sur les hauteurs de Sabanita. Cette pierre, travaillée en Europe pour plaques de trottoirs, monuments funéraires, piédestaux de statues, réservoirs, etc., pourrait devenir un article d'exportation. Le sable blanc et fin de quartz des dunes de la côte orientale, pourrait être aussi d'une grande importance pour l'industrie de la verrerie et de la vaisselle de terre. La plus grande quantité se trouve au N. E. d'Adicuradi dans un endroit, qui, d'après ce que le dr. Epp a entendu dire, portait le nom de Sandoe Grandi.

Mais ce savant ne fit pas de nouvelles trouvailles de phosphorite. L'existence de ce minéral à Seroe Colorado date déjà d'assez longtemps et la quantité en provision est immense en proportion de celle qui a été exportée déjà.

On voit par ce rapport du docteur Epp qu'Aruba est à même de fournir encore de grands avantages au monde industriel. Mais où est l'initiative?

Quant à l'agriculture, le Rapport colonial de 1883 écrit : » Si l'on pouvait, en perçant des puits artésiens ou de Norton, pourvoir à l'arrosement du sol dans les vallées de Curaçao, l'agriculture et l'élevage du bétail pourraient y former une branche importante de subsistance. Le gouvernement est donc d'avis de faire une enquête sur la possibilité du percement des puits, aussitôt qu'il pourra disposer d'un expert. »

Le même Rapport communique aussi, » que la culture d'orangers et de dividivi, si l'on veut y mettre des soins et de la peine, rapporte de grands avantages, mais que la plupart des propriétaires se contentent de ce qui existe et ne se sont pas avisés de mettre la main à l'oeuvre. »

Dans son *Histoire naturelle et morale des Iles Antilles de l'Amérique* Rochefort écrit, par rapport à la culture de l'île de St. Eustache : » On aurait peine à croire la grande quantité de tabac qu'on en a tiré autrefois, et qu'on en tire encore journellement ».

Il y a 40 ans que toutes les parties unies et peu inclinées de l'île étaient plantées de sucre. „Le sol”, dit le plus récent visiteur de cette île, M. le Dr. Molengraaff, » consiste en un sable très-fin et est très-fertile, mais par sa grande porosité, il laisse l'eau pénétrer trop vite, ce qui, en temps de grande sécheresse, peut occasionner une récolte manquée. Dans les trente dernières années, la culture a beaucoup diminué et après l'émancipation des esclaves la culture des productions agricoles en grand a bientôt cessé entièrement. » „Le sceau d'une ruine irréparable”, ajoute le savant auteur, „l'émancipation l'a imprimée inexorablement sur cette contrée. »

Ces communications parlent par elles mêmes et nous nous abstenons d'y ajouter quelque commentaire; nous aimons mieux, en définitive, démontrer que, si la volonté existait seulement, il y aurait à tirer un grand parti de l'état climatologique favorable dont Curaçao peut se réjouir.

„Comme dans le désert aride”, écrit notre compatriote J. Kuyper, le géographe et cartographe digne de tant d'éloges, „les seuls endroits qui se distinguent par leur humidité et leur fertilité, prennent le nom d'oasis et procurent au voyageur tant de repos et de rafraîchissement, le même nom peut être appliqué à bon droit à Curaçao qui, relativement aride, se trouve au milieu des côtes fertiles, mais marécageuses et par conséquent extrêmement malsaines, le long de la mer Caraïbe; île dont le sol sec et la température douce offrent également repos et rafraîchissement à ceux qui,

après un séjour énervant dans ces parages de la côte, si nuisibles à l'homme, se voient obligés de chercher leur rétablissement ou bien de nouvelles forces.

„C'est justement cette sécheresse de l'atmosphère, causée par un vent alizé très fort, règnant la plus grande partie de l'année, qui rend notre colonie à présent improductive si importante qu'elle a peut-être la perspective d'un bel avenir; or, nous savons que le canal de Panama est en voie d'exécution et que, au nombre des difficultés que ce travail colossal présente, la question de l'insalubrité de l'isthme dans la longue saison pluvieuse est une des plus importantes.

„A l'occasion du congrès de Paris nous avons indiqué déjà que la Société du canal interocéanique ne pourrait faire œuvre d'une plus grande sagesse que de tâcher d'employer Curaçao comme séjour réparateur pour les forces épuisées et comme magasin pour la grande quantité de machines et de matériaux, qui, pour autant qu'ils ne servent pas encore aux travaux, sont exposés, dans le climat humide de Colon et des contrées adjacentes, à une corruption rapide. Curaçao, par son climat, est propre, par excellence, à ces dépôts; la situation en est assez favorable, comme étant juste dans la direction des vaisseaux venant de l'Europe; le port en est magnifique, et dépasse tous les autres, il est sûr, profond, pourvu de quais et les ouragans, qui sont le fléau de tant d'autres Antilles, y font bien rare leur apparition.

» Il n'y eut personne qui éleva sa voix pour nous contredire, mais notre parole ne fut pas assez efficace pour anéantir la concurrence de la Martinique, de la Guadeloupe et de quelques autres ports voisins. Tout en resta là provisoirement, mais l'attention était fixée sur Curaçao et le temps devait faire le reste.

» C'est ce qui arriva en effet et par de tristes circonstances; un grand nombre d'ouvriers, qui ne purent s'accoutumer à la tempérance, ont déjà succombé. La fièvre jaune fit aussi son apparition çà et là, et deux hommes, indispensables dans le sens le plus étendu du mot, tombèrent victimes du climat funeste, par suite de leurs efforts infatigables, savoir l'ancien officier de marine, Bionne, la main droite de M. de Lesseps, et le chef technique infatigable, M. Blanchet. C'est probablement par suite de ces décès qu'on nous a fait l'invitation de fournir des renseignements sur le climat de Curaçao qui à présent excite l'attention de la direction du grand travail.

Depuis l'apparition de ce qu'on vient de lire, dans le VI^e volume de la Revue de la Société géographique, il est écoulé plus de cinq

années. A-t-on donné suite à l'idée énoncée? La plus grande ennemie des Européens travaillant au percement de l'isthme de Panama c'est la fièvre jaune. Le Gouvernement de Curaçao consentira donc difficilement à recevoir les malades qui sont évacués. Mais en refusant cette catégorie de patients, on pourrait recueillir d'autres malades. A-t-on fait des démarches pour faire de l'île un lieu réparateur pour des malades, excepté ceux de la fièvre jaune? A-t-on fait des efforts pour atteindre ce but? A-t-on fixé l'attention des étrangers, soit par l'intermédiaire de notre gouvernement par ses agents consulaires, soit par l'initiative particulière, sur l'état salubre du climat de Curaçao? L'initiative particulière, tendant à satisfaire aux besoins de ces attrait sans lesquels un lieu réparateur ne peut exister ou jouir de renommée, se fait-elle toujours attendre?

Jusqu'ici nous espérons encore toujours. Les espérances que le Gouvernement colonial fit concevoir lors du vote du budget pour 1886, nous les faisons nôtres. Nous aussi, nous espérons que l'avenir de la colonie réserve quelque chose de mieux qu'une diminution annuelle de recettes et de dépenses, qu'une décadence continuelle et enfin une mort lente. Mainte époque sombre dans l'histoire de la Patrie fut suivie de jours de lumière et de prospérité. Nous croyons avec le Gouvernement que Curaçao est en droit d'espérer de meilleurs temps; nous partageons sa confiance que tout moyen raisonnable et bien réfléchi pour assurer le bien-être futur de la colonie trouvera l'appui de la population et de ses représentants. Cet avenir est à nous, si nous sommes animés du même esprit courageux qui distinguait nos ancêtres énergiques, qui nous laissèrent les Antilles en héritage pour en tirer le plus grand profit, comme ils le faisaient eux-mêmes.

